



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

<36624555130012

<36624555130012

Bayer. Staatsbibliothek

33

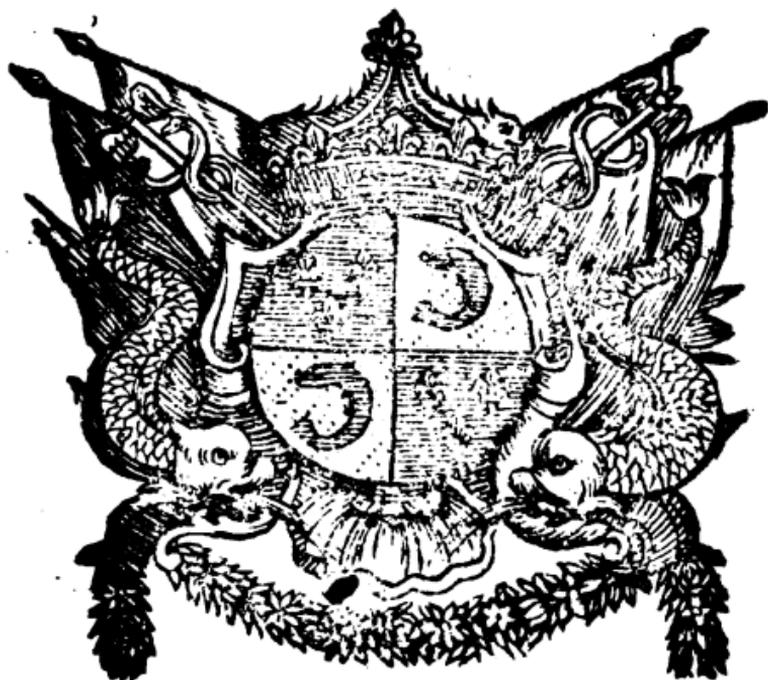
MERCURE

GALANT

DEDIE' A MONSEIGNEUR
LE DAUPHIN.

FEVRIER 1686.

DIVISE' EN DEUX PARTIES.



AV PALAIS.
A PARIS,

ON donnera toujours un Volume
nouveau du *Mercuré Galant* le
premier jour de chaque Mois, & on
le vendra, aussi-bien que l'Extraor-
dinaire, Trente sols relié en Veau,
& Vingt-cinq sols en Parchemin.

A P A R I S,

Chez **G. DE LUYNE**, au Palais, dans la
Salle des Merciers, à la Justice.

Chez la **Veuve C. BLAGIART**, Courte
Neuve du Palais, **AU DAUPHIN.**

Et **T. GIRARD**, au Palais, dans la **Grande**
Salle, à l'Envie.

M. DC. LXXXVI.

AVEC PRIVILEGE DV ROI.

Bayernische
Staatsbibliothek
München

Digitized by Google



A V I S.



L y a long-temps
que non feule-
ment on ne trou-
ve plus rien pour perfec-
tionner les Arts, & les
Sciences, mais encore
pour faciliter aux hom-
mes les moyens de s'in-
struire à peu de frais de
tout ce qui arrive de jour
en jour touchant ces Arts,
& d'apprendre ce qui se

* ij

A V I S.

passé dans toute la Terre
parmy le Monde Politi-
que & Galant. On estoit
mesme persuadé qu'on ne
pouvoit plus rien trouver
de nouveau là dessus ; &
on le feroit encore , si
quelques personnes distin-
guées dans leurs Provin-
ces , & quelques Etran-
gers n'avoient fait con-
noître le contraire , en
demandant ce qu'on n'a
crû leur devoir accorder
qu'après avoir connu par

A V I S.

leurs Lettres fort souvent reiterées , leur perseverance à fouhaiter toujours ce qu'ils avoient demandé. Ils ont prié que l'on donnaſt tous les mois une Liſte des belles Eſtampes qui ſe gravent , & des Tableaux ſur leſquels on les tire , avec les Noms des Graveurs , & du Marchand qui les débite , le prix des meſmes Eſtampes , & pluſieurs autres choſes qui

* iij

A V I S.

concernent cét Article ;
& enfin ce qu'on verra
dans ce qu'on s'engage,
sur la fin de cét Avis
à donner tous les Mois
sur ce sujet. Cependant
on doit dire à l'avantage
de ceux qui ont fait cet-
te demande, que le Pu-
blic en tirera une utilité
plus grande qu'ils ne se
font peut-estre imaginez,
& qui ne tombera pas
seulement sur les Curieux
d'Estampes, mais encore

AVIS.

sur les Peintres , Sculpteurs , Graveurs , Architectes , Cizeleurs , Brodeurs , Menuisiers , Serruriers , Jardiniers , & generalement presque sur tous ceux qui professent quelque Art , ce qui augmentera de beaucoup le débit que les Imagers font de leurs Estampes. Ceux qui professent ces Arts ne doivent pas seuls se réjouir de l'Avis qu'on leur donnera des Estam-

* iiiij

A V I S.

pes nouvelles, puisque les personnes devotes, & les Religieux, & Religieuses, qui aiment les Ouvrages de Pieté, n'en doivent pas estre moins satisfaits, aussi-bien que les Curieux, qui preferent une Estampe correcte, tirée sur un beau Tableau qu'ils ne peuvent avoir, à un Tableau estropié, & mal peint. Ainsi cét Avis fera d'autant plus de plaisir, qu'on n'a point jusques

A V I S.

icy affiché les Estampes, soit à cause de leur grand nombre, soit pour quelque autre raison. Les Estampes sont d'une utilité à laquelle on n'a peut-estre jamais assez fait de reflexion. Elles apprennent l'Histoire, & les actions qu'elles representent parlent aux yeux, de mesme que les pensées dans l'Impression. Ceux qui ne sçavent pas lire, & ceux qui ne veulent

AVIS.

pas s'occuper à une longue lecture d'Histoires, voyent d'un coup d'œil par le moyen des Estampes, ce que l'Impression ne sçauroit représenter, & qu'on ne pourroit faire entendre que par de fort longs discours; & mesme ce ne feroit pas sans beaucoup de peine. Par les Estampes on a les Portraits des Grands Hommes, & elles en rendent la memoire eternelle.

A V I S.

Rien ne fera plus avantageux aux Etats qui font graver ce qu'il y a de plus remarquable chez eux, que l'Avis qu'on en donnera, & par consequent rien ne fera plus glorieux à la France qui est aujourd'huy l'Etat le plus florissant de l'Univers. Ses merveilles penetrent par les Estampes jusque dans les Climats les plus reculez. On y voit ce que la France a de beau ; ses

A V I S.

Festes , ses sòmptueux E-
difices , ses Jardins deli-
cieux , ses Conquestes ,
ses Modes , ses Payfages ,
les Portraits de ses grands
Hommes , & tout ce que
le Burin peut représenter.
Comme les Peuples de
ces Pays éloignez voya-
gent rarement en ceux-
cy , à moins que leurs
Souverains n'en envoient
quelques-uns pour venir
admirer le plus grand
Roy qui ait jamais porté

A V I S.

le Sceptre de France ;
l'habitude qu'ont ces Peuples reculez à demeurer chez eux, fait que nostre Histoire & nos merveilles ny feroient point sceuës sans les Estampes, non seulement parce que ces Peuples sortent rarement de chez eux, mais encore parce que toutes les Langues de l'Europe leur sont inconnuës, & que dans leur Pais mesme, plusieurs ne sçavent

A V I S.

pas lire la Langue qu'ils parlent. Ainsi il seroit bien difficile à ces peuples d'apprendre nostre Langue pour sçavoir nostre Histoire ; mais comme chez toutes les Nations du Monde les yeux ont le mesme langage, & qu'on n'a qu'à les ouvrir pour voir également dans tous les Pays les objets qui sont presentez à la veüe , on peut dire que ce n'est que par les

A V. I S.

Estampes seules qu'on peut voir par toute la Terre de que. l'on veut représenter. Elles parlent également par tout aux yeux , & tous les yeux voyent également ce qu'elles représentent. Ainsi rien n'est plus agréable , rien n'est plus utile , & rien n'instruit en moins de temps , sans qu'il soit besoin d'aucune étude pour apprendre à voir ce qu'elles contiennent. Puis-

AVIS.

que les Estampes sont si utiles , & si desirées , on en donnera le premier jour de chaque mois un Catalogue au public de la maniere qu'il le souhaite , c'est à dire séparément du Mercure , afin qu'elles passent plus aisément , & avec plus de diligence dans les Provinces , & dans les Pays Etrangers. Ce n'est pas que cette matiere ne soit entièrement du Mercure , &

A V I S.

que ce qu'on y a dit que la
quefois des Estampes fa-
tes sur les Tableaux du
Roy, & sur les Ouvrages
de M^r le Brun, aussi bien
que de celles qui ont esté
gravées par M^r Vander-
meulen n'ait donné lieu
à l'empressement avec le-
quel on a demandé ce
Catalogue. Ainsi quoy
qu'il soit donné sépare-
ment pour la commodi-
té du public qui le sou-
haite, il ne sera distribué

**

AVIS.

qu'avec le Mercure, dont il ne doit estre regardé que comme une partie. Les Etrangers pourront aussi envoyer des Memoires de ee qui se grave chez eux, & on les traitera comme les François mêmes. On marquera le prix de chaque Estampe, les Noms des Graveurs, & de ceux qui débiteront lesdites Estampes; & l'on fera sçavoir en faveur des Provinciaux, & des Etran-

AVIS.

gers, celles auxquelles on travaillera, afin qu'ils puissent mander qu'on les leur envoie aussi-tost qu'elles seront achevées, & que ce leur soit un moyen facile pour les avoir plutôt, que s'ils ne les faisoient venir qu'après avoir sceu qu'elles sont faites. On recevra les Avis de ceux qui manderont leurs sentimens pour en faire de nouvelles qu'ils croiront se devoir

** ij

AVIS.

débiter, & les Dessesins de celles qu'ils feront persuader qui se pourront vendre en leur Pays; comme aussi de celles qui y auront esté gravées & qui s'y vendront. On fera un détail du Sujet de chaque Estampe historique, & l'on marquera en quoy les autres pourront estre utiles, & dans quelle veüe elles ont esté faites. On instruira du talent de chaque Graveur, & s'il

A V I S.

travaille au Burin , ou à l'Eau-forte, en grand , ou en petit, comme Calot, & s'il fait du Paisage , des Portraits , ou de l'Histoire. Toutes ces choses feront cause que les Imagers feront travailler à un plus grand nombre d'Estampes nouvelles, parce qu'ils feront seurs que ces Estampes estant connuës ils en auront un plus grand débit. Ce Catalogue sera in douze ; afin

A V I S.

que ceux qui le voudront faire relier avec le Mercure, puissent satisfaire leur envie. Il ne coûtera que cinq sols, & l'on n'en commencera la distribution qu'au premier jour de May, afin que chacun soit averty d'envoyer ses Memoires, & qu'il ait du temps à s'y préparer. On mettra dans le premier, ce qui s'est gravé de plus curieux depuis quelques mois seulement,

AVIS.

& l'on ne mettra dans les
suivans que les Estampes
qui auront paru dans le
cours du mois. Comme
ce premier Catalogue fe-
ra plus long que les au-
tres, on prie ceux qui au-
ront quelques Memoires
à donner, de ne pas at-
tendre à la fin d'Avril à
les envoyer. Les Memoi-
res qui seront donnez les
premiers seront preferez
aux autres, & on leur
donnera un tour plus é-

A V I S.

tendu , pour faire mieux
connoistre les Estampes
dont ils parleront. Le Li-
braire se chargera de faire
tenir de ces Catalogues
dans les Provinces , &
d'en faire les Paquets , de
mesme que des Mercuries
qu'il y envoie.





MEURBRE
GALANT

FEVRIER 1686.

NE soyez point sur-
prise, Madame, si
vous ne trouvez
point d'Eloges du Roy au
commencement des Nou-
velles dont j'ay à vous faire
part ce Mois-cy. Ce que ce
Février 1686. **A**

2 MERCURE

Grand Prince vient de faire pour l'accroissement de la véritable Eglise, a fait travailler tant de Personnes d'esprit à sa gloire, que ne sçachant que choisir parmy tant d'Ouvrages differens, je me suis résolu de donner une seconde Partie à ma Lettre, afin de pouvoir les y placer tous. J'y joindray divers autres Articles curieux qui regardent la Religion, des Lettres adressées au Roy, & des Discours qui sont autant de Panegyriques de cet Auguste Monarque. Cela me

donnera lieu de mettre dans cette premiere Partie divers Ouvrages d'une autre nature , que je n'ay pû employer depuis long-temps dans mes Lettres, à cause des matieres de Religion, qui en ont presque touûjours rempli la moitié.

Je sçay que vous attendez la Description des Ceremonies qui ont eité faites pour les Obseques de M^r le Chancelier, dans l'Eglise de Saint Gervais sa Paroisse. Si tost qu'il fut mort ; on travailla à cet appareil, & toutes

A ij

4 MERCURE

choses s'estant trouvées prêtes, on marqua le jour, qui fut le 25. du mois passé. Comme on avoit résolu que l'on dresserait le Grand Autel à la face du Jubé, afin d'éviter la confusion lors qu'il faudroit prononcer l'Oraison Funèbre, on fit oster de la Nef tous les Bancs qui en auroient occupé la place. Toute l'Eglise estoit tenduë de drap noir depuis les Vitres jusqu'en bas, & sur ce drap estoient deux lez de velours, avec les Armes de M^r le Chancelier, cntre-lassées de

GALANT.

deux Masses passées en fautoir, & nouïées du Collier des Ordres du Roy, dont ce Ministre estoit Commandeur. Ce qui restoit de vuide au velours, estoit semé de Larmes d'argent & d'Etoiles d'or. Un rang de grandes Armes hautes de six pieds, pareilles aux autres, estoit attaché sur le drap entre les deux lez de velours. Au dessus du premier on avoit fait une Corniche argentée, large d'un demy pied, sur laquelle estoient des Obelisques feints de Marbre, qui suportoient deux

A a iij

6 MERCURE

Lezards d'argent, ayant au milieu une Chauvesouris, & deux Masses passées en fautoir par derriere. Entre ces Obelisques, surmontez d'une grande Etoile d'or portant un gros Cierge, on avoit disposé des Chandeliers d'argent separez de quatre en quatre par des Vases sur leurs pieds d'estal, portant de gros Flambeaux en maniere de pots à feu pour faire le tour de l'Eglise & des deux Croisées. Ces Chandeliers ainsi disposez estoient au nombre de plus de huit cens;

& le tout faisoit un effet d'autant plus beau, que la Symetrie y estoit regulierement observée, & que la Tenture bouchoit toutes les fenestres du Chœur. La même Tenture estoit élevée jusqu'au ceintre à l'un & à l'autre bout de l'Eglise. Un Dais de broderie surmonté en l'air, estoit au dessus de l'Autel, dressé, comme je l'ay dit, à la face du Jubé, Une Estrade élevée de cinq degrez remplis de plus de cent cinquante Chandeliers garnis de Cierges aux Armes de M' le

A iiij

8 MERCURE

Chancelier, faisoit la Representation au bas de la Nef.

On voyoit aux quatre coins quatre figures d'Albâtre, qu'il estoit facile de reconnoître pour la Justice, la

Prudence, la Temperance, & la Foy. Un grand Dais de

velours noir aux mesmes Armes, estoit suspendu au dessus de cette Representation.

Le corps de ce Grand Ministre, qui depuis sa mort estoit demeuré en depost dans sa Chapelle; avoit esté apporté sur l'Estrade le soir précédent. Un Poëlle de velours

noir, que l'on avoit fait exprés, bordé d'Hermines avec des Armes en broderie, couvroit le Cercueil, & sur ce Cercueil estoient une Couronne Ducale, un Mortier d'or rebrassé d'Hermines, les Masses passées en sautoir, & la Robe de velours écarlate fourrée d'Hermines, avec la Croix de l'Ordre, le tout couvert de Crespe. A costé de l'Autel il y avoit une grande Estrade, où se devoient placer les Prelats que l'on avoit invitez à cette Ceremonie. Les deux costez

10 MERCURE

de la Nef estoient remplis de Fauteüils & de Chaises pour toute la Compagnie.

Sur les dix heures M^r l'Evesque de Troyes commença la Messe en Habits Pontificaux, & après l'Offrande, qui fut présentée par trois Gentilhommes, M^r l'Evesque de Meaux prononça l'Oraison Funèbre en présence de M^r le Nonce du Pape, d'un grand nombre d'Archevesques, d'Evesques, Ducs, Mareschaux de France, Presidents au Mortier, Conseillers d'Etat, Maistres des Re-

GALANT. II

questes, & Conseillers de la Cour, outre toute la Famille de M^r le Chancelier ; de sorte que l'on peut dire qu'il y avoit tres-long-temps qu'on n'avoit veu une si grande Assemblée de tous les Ordres. Une espece d'Amphitheatre avoit esté pratiquée dans la Croisée qui regardoit la Chaire du Prédicateur ; ce fut où l'on plaça ceux qui ne pûrent approcher de la Nef, ou des Croisées voisines. Les Dames furent placées au Chœur de l'Eglise, qu'on avoit orné comme la

12 MERCURE

Nef; & après l'Offrande, Madame de Louvois, & les plus qualifiées monterent dans les deux Tribunes qui font à la face du Jubé, où elles entendirent fort commodement l'Oraison Funebre. Il y avoit derriere la Representation quantité de Bancs pour les Officiers de M^r le Chancelier & de sa Famille. A la teste de la mesme Representation estoient deux Aumôniers en Rochet, & aux pieds l'on avoit disposé trois places pour l'Exempt & les deux Gardes de la Prevosté

qui servent auprès des Chanceliers de France. Sur les dix heures du soir M^r de Louvois, M^r l'Archevesque de Rheims, M^r le Duc d'Aumont, & les plus proches Parens retournerent à l'Eglise, où M^r le Curé de Saint Gervais fit la Ceremonie d'inhumer le Corps, que l'on descendit dans le Caveau. Quoy qu'il y eût une affluence de monde extraordinaire, tout se passa sans confusion & sans desordre, les portes estant gardées par un grand nombre de Suisses du Roy,

14 MERCURE

& les avenuës des Ruës par les Archers du Guet, qui facilitoient le passage des Carrosses.

Le Lundy 28. du mesme mois, l'Université s'assembla au College Royal de Navarre, pour y celebrer la Feste de Saint Charlemagne son Instituteur, selon l'ordre de la Fondation faite par feu M^r du Boulay, Recteur, Greffier, Historiographe de ce sçavant Corps. La Messe fut celebrée par M^r Cheron, Official de Paris, & M. Godeau; Professeur de Rhetorique au

College des Grassins , prononça le Panegyrique du Saint. Il fit l'ouverture de son Exorde par un texte de l'Escriture , qui renfermoit en substance toute la disposition & l'ordonnance de son Discours. Après avoir fait succinctement le portrait des Vertus qui ont donné à Charlemagne le nom de Grand , après l'avoir representé comme choisi par la Providence pour mettre l'Eglise en liberté , pour en chasser l'ignorance & l'erreur , pour dompter les Tyrans & les vices ,

16 MERCURE

pour estre le Maistre & l'Arbitre du Monde , il entra naturellement dans le partage du Panegyrique. La premiere partie mit dans un jour éclatant la grandeur de l'esprit de Charlemagne. M Goudeau fit voir que le vaste Genie de cet Empereur avoit embrassé les Sciences les plus hautes & les plus épineuses avec des dispositions si saintes , qu'il les avoit fait servir de degrez pour monter jusques à Dieu. Il montra par une infinité d'exemples, que ce Prince avoit recherché les

préceptes de la vraye Politique dans la source de la Vérité , & qu'il avoit puisé dans la lecture des Livres sacrez & des Saints Peres, une pieté virile & courageuse qui l'éloigna touûjours de la superstition & de la nouveauté. Il fit une peinture de la barbarie qui regnoit du temps de Charlemagne , pour exciter les François à une reconnoissance singuliere envers ce saint Empereur , à la sagesse duquel ils sont redevables de leur politesse , de leurs bonnes Loix , & de leur habileté

Février 1686.

B

18 MERCURE

en toutes les Sciences. Il finit cette partie en faisant remarquer avec quelle exacte vigilance il falloit que Charlemagne eust travaillé à instruire & à polir les François, puis qu'en peu de temps il les avoit rendus capables d'estre les Maistres de tous les Peuples du Monde, les Reformateurs de l'Eglise, & les Protecteurs des Papes opprimez. Il prouva dans la seconde Partie que Charlemagne eut un cœur & un zele égal à la force de son Genie. Les Guerres qui ont exercé

cet Empereur pendant trente-trois années avec les Saxons, les Sarrafins, les Lombards, pour les soumettre ou aux Loix de la Justice, ou à la Religion Chrestienne, les Autels des faux Dieux que sa pieté luy a fait détruire, les Voyages frequens qu'elle luy a fait entreprendre en Itaiie pour la délivrance des Papes, & en Espagne pour la delivrance des Chrestiens, furent d'excellentes preuves de la grandeur de son cœur. Ces grandes actions de generosité qui ouvrirent à

Charlemagne le chemin au Royaume d'Italie & à l'Empire d'Occident, furent traitées dans un détail qui les rendit fort sensibles, sans leur rien faire perdre de leur grandeur. La troisième partie representa Charlemagne comme un puissant Legislateur, que ses grandes actions avoient fait aimer & craindre des Princes les plus redoutables & les plus éloignez. Plusieurs Rois que son autorité rétablit, cinq Conciles celebres par son ordre, l'Herésie de Felix Evêque

d'Urgel étouffée par la terreur seule de son nom, trouverent leur place en cet endroit. La Fondation de la célèbre Université de Paris y fut exposée avec éclat. M^r Godeau après avoir comparé les quatre Nations qui la cōposent aux quatre grands Fleuves qui prennent leur source dans le Paradis Terrestre, la representa comme l'instrument le plus utile que Charlemagne eust pû employer pour s'acquérir l'immortalité, & donner à la France le souverain Empire

22 MERCURE

sur toutes les Nations de la Terre. Il prouva cette pensée par les exemples de Philippe le Bel , Charles le Chauve , Philippe Auguste , Louis le Debonnaire , qu'il soutint n'avoir esté invincibles , qu'à cause que par le moyen des Maîtres de l'Université , ils avoient gagné les cœurs des Princes dont les Enfans avoient respiré l'amour de la domination Française , en respirant l'air salutaire des Sciences qui s'enseignent à Paris. Après avoir exhorté M^{rs} de l'Université

à ne se départir jamais de la sincérité, de la fidélité; & de l'invincible attachement avec lequel leurs Ancestres ont travaillé à l'établissement de la puissance de nos Rois, il finit par une Apostrophe à Saint Charlemagne, qu'il pria d'inspirer aux Princes dont il a affermy la Monarchie, le mesme amour qu'il avoit pour la celebre Academie dont il estoit le Fondateur & le Pere. Je vous ay déjà parlé de M^r Godeau, en vous faisant part de quelques fragmens des Discours pu-

24 MERCURE

blics qu'il a faits avec une approbation generale , sur les grandes actions de Sa Majesté.

Le talent de sçavoir faire des Vers, est un talent qui a son merite, mais il est infructueux, & la pluspart de ceux qui s'en mêlent, ne sont pas trop bien avec la fortune. C'est ce qui a fait faire l'Ouvrage qui suit à un galant homme, qui n'a trouvé que de vains amusemens dans le cominence des Muses.

LE

26 MERCURE

*Et nul aspect favorable
Ne s'offre à le secourir.*



*Qu'ay-je à faire des conquestes
Des Heros & des Guerriers,
Si quand j'en chante les Festes,
Je sèche aux pieds des Lauriers?
Ouy, Muses, je le veux croire,
La gloire est vostre destin,
Mais qui ne vit que de gloire,
Peut fort bien mourir de faim.*



*En vain j'ay fait mon possible
Pour mettre en credit ma voix,
Mon Creancier inflexible
La voudroit d'or & de poids;
De mes plus douces paroles
Il prend le sens de travers,
Il veut de bonnes pistoles,
Et n'a que faire de Vers.*



Enfin dans vos champs steriles,

Muses, on a beau semer,
 Je voy que les plus habiles
 Rarement les font germer.
 Leur sort ne fait point d'envie,
 Car la pluspart seurement,
 Ne chantent toute leur vie
 Que pour mourir pauvrement.



Que pourrois-je donc pretendre,
 Moy, dont les faibles concerts
 Ont peine à se faire entendre
 Aux Echos les plus ouverts?
 Aux doux sons de vostre Lire
 Quand ma voix pourroit fournir,
 Qui s'avisera de dire
 Qu'il la faudroit soutenir?



Lors qu'une ardeur indiscrete
 M'a conduit au champ de Mars,
 N'ay-je pas pris la trompette
 Pour suivre nos étendars?

C ij

28 MERCURE

*Quand LOUIS par ses Conquestes
A tout pris , tout desolé ,
En a-t-on fait quelques Festes
Donz je ne me sois mêlé ?*



*Ay-je manqué ny de zele ,
Ny de soins laborieux ?
Infatigable , & fidelle ,
Que pouvois-je faire micux ?
Par tout à perte d'haleine
F'ay secondé vos accords ,
Et n'ay tiré de ma Veine
Que d'inutiles transports.*



*Sonnets , Madrigaux , Devises ,
Poëmes , Odes , Chansons ,
Qu'à tant & tant de reprises
I'ay tourné de cent façons ;
Rimes riches & parfaites ,
Que m'avez-vous épargné ?
A faire des allumettes*

J'aurois bien autant gagné.



*Dans cette oisive habitude
Où je vay m'ensevelir,
I'aray loin de toute étude
Quelques Pavots a cueillir.
Dans ma paresse indolente
Quand je voudray sommciller,
Nulle rime embarrassante
Ne me viendra réveiller.*



*Après mille & mille épreuves
De la dureté du sort,
Si j'en veux encor des preuves,
I'en auray jusqu'à la mort.
Les malheurs qui m'accompagnent
Ont cent incidens divers,
Par tout où les autres gagnent,
Si je m'embarque, je perds.*



Dans mon bel air de jeunesse

C iij

30 MERCURE

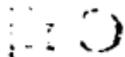
*Je ne me plaignois de rien,
 Mes affaires de tendresse
 Alloient par tout assez bien:
 Mais de ce plaisir volage
 Peut-on jouir en repos?
 Amour a compté mon âge,
 Et puis m'a tourné le dos.*



*Dans la tendresse sincere
 Que j'ay pour Amarillis,
 Plus j'ay d'ardeur pour luy plaire,
 Plus j'augmenté son mépris.
 Elle n'est point équitable.
 Mais dois je m'en alarmer?
 Lors qu'on cesse d'estre aimable,
 Pourquoi se mêler d'aimer?*



*C'est assez, il faut se rendre,
 Et les destins conjurez,
 Sur ce que j'en dois attendre
 Se sont assez declarez.*



GALANT. 31

*Ils entraînent, il faut suivre,
Et ce qui peut secourir,
C'est qu'un homme las de vivre
A moins de peine à mourir.*

Je vous ay déjà parlé de plusieurs Academies de belles Lettres, qui ont esté établies dans les principales Villes du Royaume. Voicy un détail de celle de Nismes. Je vous l'aurois envoyé plutôt, sans les Articles des Conversions qui occupant depuis prés d'un an la plus grande partie de mes Lettres, m'ont obligé d'en réserver beaucoup d'autres. L'éta-

C iiiij

32 MERCURE

blissement de cette Royale Academie a esté fait par Lettres Patentes de Sa Majesté du mois d'Aoust 1682. sous la protection de M^{re} Jacques Segulier, Evêque de Nismes. Voicy la Liste des Academiciens, selon le rang que le sort leur a donné.

François Annibal de Rochemore, President, Juge-Mage, & Lieutenant General en la Senéchaussée & Siege Presidial de Nismes.

Joseph de la Baume, Conseiller du Roy en la Senéchaussée & Siege Presidial de Nismes.

Jean Saurin, Docteur & Avocat.

Claude de Roverié, Seigneur de Cabrieres.

Jean Menard, Prestre, Prieur d'Aubort. Il doit bien-tost donner au Public la Traduction Françoise des Lettres de Pierre de Blois.

Pierre Causse, Prestre, Chanoine, second Archidiacre en l'Eglise Cathedrale de Nismes, Vicaire General, & Official de M^r l'Evesque de Nismes.

Charles Restaurand, Docteur & Avocat.

34 MERCURE

Antoine Teissier, Docteur & Avocat. On a de luy une Traduction Françoise de l'Épistre de Saint Clement aux Corinthiens ; & de la premiere Lettre de Saint Chrysostome à Theodore ; les Eloges des Hommes Illustres, tirez de l'Histoire de M^r de Thou, avec des Notes de sa façon. Il a aussi fait imprimer à Paris quelques Homelies de Saint Chrysostome traduites en François ; & il donnera bien-tost au Public la Bibliothèque des Bibliothèques du Père Labbe, augmentée.

Antoine Rouviere, Docteur
& Avocat.

Claude Malret, Docteur &
Avocat.

Honoré de Trimond, Prestre,
Conseiller Clerc en la Sené-
chaussée & Siege Presidial de
Nismes.

Jean Pierre Chazel, Conseil-
ler du Roy, & Lieutenant
Principal en la Senéchaussée
& Siegè Presidial de Nismes.

François Graverol, Docteur
& Avocat. C'est luy qui a
publié depuis quelques an-
nées des Observations sur les
Arrests du Parlement de Tou-

36 MERCURE

louse, recueillis par le President la Roche-Flavin. Il fait imprimer actuellement à Toulouse un Recueil des Lettres que le Cardinal Sadolet avoit écrites au nom du Pape Leon X. avec quelques Notes de sa façon. Il est l'Auteur d'une Dissertation sur l'Inscription du Tombeau de Pons, Fils d'Ildefonse, de la Famille des Raymonds, Comtes de Toulouse, que l'on voit parmy les Recherches curieuses d'Antiquité, que M^r Spon publia en l'année 1683. M^r Graverol travaille encore à

GALANT. 37

la Bibliotheque du Langue-
doc , laquelle contiendra en
abregé la Vie des Sçavans de
cette Province, qui ont écrit.
L'Academie luy doit aussi la
Devise qu'elle a prise à l'imi-
tation de celle de l'Acade-
mie Françoisé. C'est une Cou-
ronne de Palme , avec ces
mots , *Æmula Lauri.*

Loüis de Trimond d'Ayglun,
Prestre , Docteur en Theo-
logie , Chanoine de l'Eglise
Cathedrale de Nismes, Prieur
de Quinson , & de Belcoüa-
des. Il traduit les Eloges des
Hommes de Lettres de l'Ita-

28 MERCURE

lien de Lorenzo Crasso.

Pierre Chazel, Procureur du Roy en la Senéchaussée, & Siege Présidial de Nismes. Jean-Antoine de Digoine, son predecesseur en cette Charge, & qui mourut en 1684. remplissoit dignement une place en la mesme Academie.

François de Faure Fondamente, à qui M^r Pelisson a dedié son Histoire de l'Academie Françoise.

Jules César de Fain, Marquis de Peraud, Maréchal de Camp aux Armées du Roy. Louis

qu'on fit l'Etablissement de l'Academie, il en fut fait le Secretaire; mais son absence est cause que cette Charge est presentement entre les mains de M^r de Saürin.

Henri Cassagnes, Conseiller du Roy Honoraire en la Senéchaussée & Siege Presidial de Nismes, & Tresorier du Domaine en la mesme Senéchaussée. Il donnera au Public dans peu de temps sa Traduction Françoise du Courtisan de Baltasar Castalioni. Feu l'Abbé Cassagnes, de l'Academie Fran.

40 MERCURE

çoise, estoit son frere.

Henry Guiran, Conseiller
au Parlement d'Orange.

Ignace Demerés, Prestre,
Chanoine en l'Eglise Cathedrale
de Nismes.

Pierre Petit, Ecuyer, cy-
devant Maréchal general des
Logis de la Cavalerie Legere
de France.

Les Academiciens Exter-
nes sont en petit nombre ;
mais ils sont tous Gens de
distinction & de merite.

Baltazar Phelypeaux, Mar-
quis de Chasteauneuf, Con-
seiller du Roy en ses Con-

GALANT. 41

seils, Secrétaire d'Etat, & Commandeur des Ordres de Sa Majesté.

David Brüeys, Docteur & Avocat de la Ville de Montpellier. Il a publié une belle Paraphrase en François de l'Art Poétique d'Horace, une Réponse au Livre de M' de Meaux, intitulé, *Exposition de la Doctrine de l'Eglise Catholique*; & ayant ensuite quitté le party des Protestans, il fit imprimer l'Examen des Raisons qui ont donné lieu à la Separation des Pretendus Reformez, fait sans preven-

Février 1686.

D

42 MERCURE

tion sur le Concile de Trente , sur la Confession de Foy des Eglises Protestantes , & sur l'Ecriture Sainte.

Jean - Antoine de Charneſ,
Prestre , & Doyen de l'Eglise Collegiale Nostre-Dame de Villeneuve d'Avignon. Il a fait la Contre-critique de la Princesse de Cleves; la Vie de Sainte Rose ; la dernière Traduction Françoise de la Vie de Lazarille de Formes , & quelques autres Traductions de Livres Italiens.

Jacob Span, Docteur aggré-
gé au College des Medecins

GALANT. 43

de Lyon , & à l'Academie des *Ricovrati* de Padoüe. Il a publié un *Traité De Aris Deorum incognitorum* , l'Histoire de Geneve ; son Voyage de Grece, en trois volumes ; les Recherches curieuses d'Antiquité ; la Recherche des Antiquitez & Curiositez de la Ville de Lyon. *Aphorismi novi ex Hippocratis Operibus collecti* , avec des Notes ; un *Traité des Fièvres & des Fébrifuges* , & un Livre intitulé , *Miscellanea Erudita Antiquitatis* , qui vient d'estre achevé , & qui contient une

D ij

44 MERCURE

tres - grande quantité d'Inscriptions , de Bas Reliefs , & de Statuës antiques , qui n'avoient pas esté publiées. Tout cela se trouve à Lyon chez le S^r Amaury Libraire. On verra bien-tost de luy des Vies nouvelles des Hommes Illustres de l'Antiquité , qui contiennent celles d'Homere , de Virgile , d'Annibal , de Scipion , d'Epaminondas ; de Corbulon , d'Hippocrate , de Gallien , de Denys , de Pisistrate , d'Epicure , & de quelques autres , qui n'ont pas été écrites par Plutarque.

46 MERCURE

Est d'autant plus cruel qu'il est rempli d'adresse :

*Il ne cherche que l'intérêt ,
En aveugle , ignorant , suit la fausse
apparence ,*

*Est trompeur dans sa fin , menteur
dans sa naissance ,*

*Et jamais ne découvre un objet tel
qu'il est.*

*Des autres passions c'est la source fé-
conde ,*

*Et plus d'un Philosophe écrit que ce
tyran*

*Parmy les passions non seulement a
rang ,*

*Mesme qu'il n'est que luy de passions
au monde.*

*Quoy , la Haine , l'Amour , la Peur ,
l'Ambition ,*

*Et le reste , seront la mesme passion ?
Pour en jüger qu'on voye avec un
soin extrême*

Le but de chacune en soy-mesme :
 Par exemple , d'Amour les traits nous
 semblent doux ,
 Nostre cœur satisfait un desir de van-
 geance ,
 D'un Ennemy nous craignons la
 puissance ,
 Faisons-nous tout cela que par rap-
 port à nous ?



Cherchons des gens exempts de pa-
 reille foiblesse ,
 Mais où pouvoir en trouver icy-
 bas ?

Il n'est plus de Sages de Grece ,
 Il n'est plus de Solons , de Thalés , de
 Bias ,

Ils sont tous morts ; Et si ce n'est
 l'Histoire ,

Je voy peu de Contrée où vivent tels
 Manans ;

48 MERCURE

*Mais quand c'est pour puiser quelque
exemple notoire*

*Pour nos mœurs, ou pour nostre
gloire,*

*Il faut chercher les Morts au défaut
des Vivans.*



*Un Auteur dit; que le long d'un
rivage,*

*Peu loin d'une Cité qu'on appelloit
Milet,*

*Certains Pescheurs jetterent leur
filet :*

*Par cas fortuit c'estoit dans le pas-
sage*

*De quatre Voyageurs, qui cheris-
soient beaucoup*

*Les gros Poissons, & je les en reve-
rre,
Vieux Poisson, jeune chair faisant la
bonne chere ;*

*Enfin nos Voyageurs marchandèrent
le coup. Eux*

GALANT. 49

Eux & Pescheurs stipulerent en-semble,

L'argent par les derniers fut d'abord empoché.

A tout hazard, pour eux c'estoit fort bien pesché,

Et ce n'est pas toujours faire un trop fou marché

Que de serrer l'argent. Lecteur, que vous en semble?

*La Pesche dépendant du sort,
Le filet bien sauvent de la Riviere sort
Sans amener la moindre chose;*

Mais pour le coup les Pescheurs eurent tort,

Et vous verrez qu'en vain l'homme propose,

Quand de luy Fortune dispose.

*Voyons. Ils sentirent d'abord
Beaucoup de pesanteur, ce qui faisoit
la joye*

Fevrier 1686.

E

50 MERCURE

*Des Voyageurs. Enfin voicy la
proye,*

*Quatre Merlans sur une table d'or,
Quelqu'un dit un trepied, mais soit
trepied, soit table,*

*Ce m'est tout un, puisqu'il est ve-
ritable*

*Que l'un ou l'autre estoit d'or, &
d'or de ducat.*

*Entre nos gens il survint un de-
bat,*

*Les Pescheurs vouloient l'or ; à nos
gens de Voyage*

*L'or aussi sembloit bon ; on dispute,
on se bat.*

*Le fait (il faut tout dire) estoit tres-
délicat ;*

*Les Pescheurs enflamez d'avarice &
de rage,*

*Disoient aux Voyageurs. Les Mer-
lans sont pour vous,*

GALANT. 51

C'est là votre Poisson, vous n'avez
autre affaire
A chercher dans nos rets. Le tre-
pied est à nous,
Disoient les Voyageurs. Payant vô-
tre salaire
Comme nous l'avons fait ; & l'or
& le Poisson
Sont à nous justement ; vous pou-
viez ne rien prendre ,
Le coup étant payé , nous per-
dions la façon ,
Nous ne pouvions nous en dé-
fendre.
Mais pour finir tous incidens,
Si vous avez desir de manger des
Merlans,
(Quoy que ceux-cy soient nô-
tre Pesche)
Nous vous les cedons de bon
cœur ,

E ij

52 MERCURE

Mangez, rien ne vous en empêche.

*Ils prirent ce discours pour un propos
moqueur,*

*Et jurant que la table iroit devant
l'Oracle,*

*Porterent sans remise aux Juges de
Milet,*

Ce beau coup de filet.

*D'abord on le fit le spectacle
Des grands & des petits. A Delphe
on le porta,*

*Où sans estre ambigu, l'Oracle declara
Que les Dieux destinoient ce present
au plus sage.*

*On n'attendit pas davantage
A le presenter à Solon.*

*Solon n'en voulut point, à Bias il le
donne;*

*Bias qui se croyoit moins sage que
personne.*

GALANT. 53

*Se croit aussi peu digne de ce don,
L'offre à Thalés, Thalés s'excuse,
Et le donne à quelqu'un encor qui le
refuse:*

*Enfin on le rend au premier,
Qui fait comme a fait le dernier.
Il s'avisa pourtant d'une prudente a-
dresse*

*Que luy suggera sa sagesse.
Si c'est pour le plus sage il n'est
point de milieu,
Dit-il, c'est à l'Oracle à qui mon
cœur l'adresse;
Est-il rien icy bas de plus sage que
Dieu?*

*Sans moraliser davantage,
Je voudrois qu'à quelqu'un on portast
aujourd'huy*

*La table d'or, comme au plus sage;
Quelqu'insensé qu'il fust, je gage
Qu'il ne manqueroit pas de la garder
pour luy.*

E iij

54 MERCURE

Le 27. du mois passé, M^r du Tertre soutint une These dédiée à Monsieur le Duc de Bourbon, & s'en acquitta avec beaucoup de succès. M^r l'Abbé le Pelletier, Cadet de M^r l'Abbé le Pelletier qui presidoit à cet Acte, tous deux Fils de M^r le Contrôleur General, ouvrit la dispute par un Discours qu'il fit à l'honneur de ce jeune Prince. Il y fit entrer l'Eloge des Heros de l'illustre Maison de Condé, & parla avec une netteté & une éloquence que tout le monde admira. On applaudit fort.

le Soutenant. Ses Réponses furent justes, & il n'y eut point de difficulté qu'il ne resolust. Il est Fils de M^r du Tertre, l'un des plus celebres Chirurgiens de Paris, & qui a toujours esté entierement attaché au service des Princes qui portent l'auguste Nom de Condé. L'Acte se fit dans les Ecoles de S. Thomas, les plus spacieuses de l'Université, & qui avoient esté choisies exprès à cause du grand nombre de personnes qu'on y avoit invitées. La Sale estoit ornée de riches Tapisseries, & éclairée.

56 **MERCURE**

de quantité de Lustres de cristal, dont les lumieres faisoient un tres-agreable effet. On avoit élevé sur la droite un Dais magnifique, sous lequel estoit la These, dans un Cadre d'un gout fort particulier. Il y avoit aussi une Estrade couverte d'un tres beau Tapis de Perse, & sur laquelle estoit un Fauteuil, préparé pour Monsieur le Duc de Bourbon. M^r le Nonce du Pape assista à cette Action, ainsi que plusieurs Prelats, & un nombre infiny de personnes des plus distinguées de

Paris. Je vous envoie la Traduction de l'Epître qui estoit au bas des Theses, adressée à Monsieur le Duc de Bourbon.

MONSEIGNEUR,

Pendant que la Cour estoit encore occupée à célébrer par mille sortes de divertissemens la solennité de vôtre auguste Mariage, la Philosophie auroit craint avec raison de passer pour une importune, si avec ce visage triste & serieux que vous lay connoissez, elle se fust avisée de venir alors se presenter devant vous, &

58 MERCURE

de vous interrompre mal à propos au milieu des réjoüissances de Marly, de Chambor & de Fontainebleau. Elle a crû de voir garder plus de mesures avec un jeune Prince, dont elle a tant de sujet de se loüer, & qui dès ses premières années n'a point eu de plus grand plaisir que de la cultiver & de luy plaire. Elle n'ignore pas neanmoins, MONSEIGNEUR, que vous estes d'une illustre Maison, où elle ne fut jamais regardée comme Etrangere, ny rebutée comme importune. Peut-estre mesme qu'elle pourroit se glorifier avec justice d'avoir

aidé à former & à perfectionner
 en vous cet esprit excellent, qui a
 paru autrefois avec tant d'éclat
 dans les Ecoles, & qui se fait
 maintenant un si grand nombre
 d'admirateurs à la Cour.

Souffrez donc, s'il vous plaist,
MONSEIGNEUR, qu'elle ose
 enfin paroistre devant vostre Al-
 tesse Serenissime. Vous luy trou-
 verez un air bien different de ce-
 luy qu'elle avoit autrefois, lors que
 vous faisiez gloire d'estre son Dis-
 ciple. Elle n'a garde, sans doute, de
 s'imaginer que vous ayez encore
 besoin de ses Enseignemens, Vous
 qui dans la personne du plus grand

60 MERCURE

Roy du Monde, pouvez découvrir d'un coup d'œil, tout ce qu'une multitude onereuse de preceptes auroit peine à vous apprendre. C'est en Suppliante qu'elle se presente aujourd'huy devant Vous, heureuse de pouvoir executer ce qu'elle a de tout temps désiré avec tant d'ardeur, c'est à dire de se consacrer absolument à vostre Altesse Serenissime, & de luy offrir ses tres-humbles obeissances. Mais si celuy qui a maintenant l'honneur de luy servir d'Introducteur auprès de Vous, & de la faire parler, oze prendre la liberté de Vous parler un moment pour luy.

GALANT. 6^e

mesme, il vous dira, MONSEIGNEUR, qu'il est Fils d'un Pere entierement devoüé à vostre illustre Maison, d'un Pere que Monseigneur le Prince vôtre Ayeul, & Monseigneur le Duc vôtre Pere, ont comblé de bienfaits, & qui se trouvant dans l'impuissance de répondre aux bontez dont ils l'honorent, a voulu au moins par cette Action publique, témoigner le mieux qu'il luy a esté possible, le profond respect & l'eternelle reconnoissance qui l'attachent à Vous, MONSEIGNEUR, &

62 **MERCURE**

à vostre auguste Maison. Je
suis,

MONSEIGNEUR,

De V. A. S.

Le tres-humble & tres-obeissant Ser-
viteur, P. L. DU TERTRE.

Messire Louis de la Tre-
moille, Comte d'Olonne, Ba-
ron d'Aspremont, mouruticy
le 5. de ce mois, à l'âge de soi-
xante ans. Il y avoit fort long
temps que les gouttes qui le
tourmentoient cruellement,
ne le laissoient pas en pou-
voir de quitter la chambre.
Il estoit Fils de Messire Phi-
lippines de la Tremoille, Com-

te d'Olonne, Senéchal de Poitou, & avoit épousé Catharine Henriette d'Angennes de la Loupe, Sœur de Madame la Maréchale de la Ferté, dont il n'a point eu d'Enfans. Cette mort a rendu M^r le Marquis de Royan son Frere, Chef d'une branche Cadette de la Maison de la Tremoille.

Dame Marie Henriette Poncher, Femme de M^r Vallot Seigneur de Maignan, Conseiller au Grand Conseil, est morte environ dans le mesme temps.

L'Ouvrage qui suit merite

64 MERCURE

bien que vous le lisiez. On ne m'en a point nommé l'Autheur. Je sçay seulement qu'un de ses Amis l'ayant prié de faire des Vers, pour justifier une inconstance dont l'accusoit sa Maistresse, il luy envoya ceux - cy pour s'en excuser.

A TIR SIS,

V E R S L I B R E S.

A *Climene, à Daphné, vous con-*
tez la fleurete,
L'une & l'autre, Tirsis, soupçonnent
vostre foy,
Il faut justifier vostre humeur trop co-
quette,
Et vous me donnez cet employ.



Pour vous, m'avez-vous dit, il n'est
rien plus facile,

Vostre Muse à cela suffit.

Si pour y réüssir elle est assez habile,
Quelle part auray-je au profit ?



Vous voulez que je tende un piège
A de trop credules appas.

Répondez-moy du moins de quelque
privilege,

Gratis je ne l'entreprends pas.



Quand vous aurez trompé la
Belle,

Vous pourrez me tromper aussi ;
Mes Vers auront eu beau vous servir
auprés d'elle,

Vous les payerez d'un grand
mercy.

Fevrier 1686.

E

66 MERCURE



Vostre legereté paroistra legitime,
 Voilà ce qu'ils auront produit.
 Pour moy, j'en auray tout le crime
 Quand vous en aurez tout le
 fruit.



Non, je ne puis souffrir vostre liber-
 tinage,
 Aimez, mais aimez comme il faut..
 Par tout, comme il luy plaist, quand un
 cœur se partage,
 En amour c'est un grand defaut..



Pour Daphné le vostre soupire,
 Mais à Climene aussi vous adressez des
 vœux.
 Cher Tirsis, vous avez beau dire,
 De semblables soupirs me semblent
 fort douteux..

GALANT. 67



Qui s'y fie est trompé ; quand vostre
cœur se donne,
De ce don vous estes jaloux.
Comment peut il estre à per-
sonne
S'il demeure toujours à vous ?



Pour la plus aimable Maistresse,
Comment garderoit-il quelque fidelité,
Si ce qu'il montre de tendresse
N'est qu'un effet de vanité ?



D'un Coquet le vray caractere,
C'est de feindre en tous lieux qu'il se
trouve charmé.

Quelques soins qu'il prenne pour
plaite,
Il ne veut que paroistre aimé.



A dire des douceurs sa bouche est tou-
jours preste,

Fij

68 MERCURE

*Vous le voyez toujours errant ;
Mais il compte pour rien la plus belle
conquête ,
Si l'on ne sçait qu'il est le Con-
quérant.*



*Volage , il est souvent parjure ,
Ces deux noms se suivent de près.
L'amour propre , à l'amour croit-il
faire une injure
Pour conserver ses interests ?*



*Il n'est rien qu'il ne sacrifie
S'il croit se satisfaire au dedans , au
dehors.*

*Tout crime par l'éclat chez luy se ju-
stifie ,
Jamais Coquet n'ent de remords.*



*Vous devez à ces traits , Tircis , vous
reconnoître ,*

GALANT. 69

*Assez au naturel ils font vôtre Portrait.
Carrigez vostre cœur, le mal pourroit
s'accroistre,
Et quelque jour vous en auriez re-
gret.*



*Consultez son penchant sur Daphné,
sur Climene,
Que l'une ait vostre estime, & l'au-
tre vostre amour.
En suivant ce conseil vous devien-
drez sans peine
Amant fidelle à vostre tour.*

Je vous ay souvent parlé
des Remedes Specifiques que
M^r le Prieur de Cabrieres a-
voit donnez au Roy; du Se-
cret que Sa Majesté avoit
promis pendant la vie de ce:

70 **MERCURE**

ſçavant Homme, & de la
peine qu'Elle ſe donnoit de
travailler Elle - meſme à la
composition de ces Reme-
des. Vous ſçavez la mort de
ce Prieur, & que depuis ce
temps-là le Roy a fait pre-
ſent au Public de ſon Secret
touchant les Deſcentes. Je
vous envoie tout ce qui re-
garde ce Remede, ſa compo-
ſition, & la maniere de ſ'en
ſervir. Vous pouvez compter
ſur ce Memoire, auſſi ſeure-
ment que ſi vous voyiez les
Originaux qui ſont entre les
mains de Sa Majeſté. Ce qui

a pû meriter l'application
d'un si grand Monarque, me-
rite bien d'aller dans vostre
Province, où l'on pourroit
ne se pas servir de ce Reme-
de, faute d'en avoir la con-
noissance. Les choses qui
concernent la santé, sont à
preferer aux nouvelles les
plus agreables & les plus cu-
rieuses; & c'est ce qui m'a
engagé à mettre icy cet Ar-
ticle.



REMEDE DU PRIEUR
de Cabrieres pour les Des-
centes , donné au Public
par la bonté du Roy, dont
les Originaux sont demeu-
rez entre les mains de Sa
Majesté.

L A Dose est differente selon
les âges , quoy que le Reme-
de soit le mesme ; Et pour les En-
fans à la mamelle , bien que le
bandage seul les guerisse, le Prieur
de Cabrieres ne laissoit pas de leur
en donner, Et preparer son Reme-
de à la maniere suivante.

Depuis

GALANT. 73

Depuis deux ans jusques à six.

Prenez de bon esprit de sel bien rectifié trois ou quatre gouttes ; mêlez-les dans une cuillerée ou deux de vin, & la faites avaler tous les matins à jeun vingt & un jours de suite.

Depuis six ans jusques à dix.

Prenez quatre scrupules de bon esprit de sel ; mêlez-les fort exactement dans une chopine de bon vin rouge, & en prenez tous les matins environ la quantité de deux onces, en telle sorte que cette Dose dure pour sept jours, après lesquels vous renouvellez le Remede, jusques à ce que vous en

Fevrier 1686.

G

74 MERCURE

ayez pris vingt-un jours de suite.

Depuis dix ans jusques à
quatorze.

Prenez deux gros du mesme esprit, sur une chopine de vin rouge.

Depuis quatorze ans jusques
à dix-sept.

Prenez deux gros et demy du mesme esprit, sur une chopine de vin rouge.

Depuis dix-sept ans, & durant toute la vie au delà.

Prenez cinq gros d'esprit de sel, sur une chopine de vin rouge.

Recepte de l'Emplastre.

Prenez du mastice en larme, demie once.

Ladanum, trois dragmes.

Trois noix de Cyprés bien se-
chées.

Hypocystis, une dragme.

Terre sigillée, une dragme.

Poix noire, trois onces.

Terebenthine de Venize, une
once.

Cire neuve jaune, une once.

Racine de grande consolide se-
chée, demie once.

Pulverisez ce qui se doit pul-
veriser, & faites cuire le tout
en remuant toujours, jusqu'à ce
qu'il soit réduit en bonne consis-
tence d'Emplastre, pour vous en
servir comme il s'ensuit.

G ij

MANIERE DE TRAITER
les Descentes.

IL faut avoir un bon Bandage qui tienne bien ferme, & mettre une Emplastre sur la rupture, & deux s'il est necessaire, après avoir rasé le lieu où on la doit mettre.

Il faut prendre le remede à jeun.

Il faut battre la bouteille avant que de verser le vin dans le verre.

Il faut après en mettre trois doigts dans le verre & l'avalier.

GALANT. 77

Il ne faut ny boire ny manger que quatre heures après avoir pris le remede.

Il faut en prendre vingt-un jours ; s'il fait mal à l'estomach, on peut estre un jour sans en prendre, & mesme deux en cas de besoin.

Pendant qu'on prend le remede, il faut porter le Brayer jour & nuit ; ne jamais s'asseoir.

Estre toujours debout ou couché, marcher beaucoup, n'aller point à Cheval, en Carosse, ny en Charette ; aller toujours à pied ou en Bateau, ne faire aucun excès de bouche, ny autres.

G. iij

Il faut porter le Brayer trois mois après les vingt-un jours du Remede jour & nuit.

Il ne faut monter à Cheval qu'après les trois mois ; & quand on y montera, il faut encore porter le Brayer autant qu'on croira en avoir besoin pour laisser affermir la partie.

Ce Remede nous doit faire remarquer trois choses, qui sont fort glorieuses au Roy ; la bonté qu'il a euë de le vouloir apprendre du Fricur de Cabrieres ; la peine qu'il a prise de le composer, & ses soins à bien éclaircir le Pu-

blic de tout ce qui entre dans sa composition, & de la maniere dont chacun s'en doit fervir. Elles font plus dignes de louanges, & de faire faire des reflexions fur l'extrême bonté de ce Prince, que mille actions qui paroissent éclatantes. Le caractere & l'employ de la Souveraineté, engagent les Rois à faire souvent les grandes choses; mais descendre ainsi dans celles qui regardent le particulier, & la fanté de leurs Sujets, c'est ce qui éleve encore ceux qui font déjà audessus des Rois,

G iiij

80 MERCURE

& ces petites choses deviennent extrêmement grandes, selon le rang de celuy qui consent à s'abaisser pour les avantages de son Peuple. Un des Officiers de santé du Roy, m'a assuré que ce Monarque avoit guery plus de mille Personnes par ce Remede fortly de ses mains Royales, & fait par ces mesmes mains, Est-il bonté, charité & zele pareil? Quoy qu'il l'ait rendu public, & que chacun le puisse faire chez soy, ces fortes de compositions ne laissent pas d'estre difficiles pour

GALANT. 81

les personnes qui ne sont point du métier. Il faut de la connoissance , il faut de la pratique, & ainsi il est bon d'avoir recours à ceux qui font leur principal employ de la composition des Remedes, M^r de Rouviere, Apoticaire des Camps & Armées de Sa Majesté, & qui est le mesme qui l'Eté dernier fit luy seul la Theriaque, dont on parle par tout le Royau- me, à cause des bons effets qu'elle produit tous les jours, a une si grande pratique de tout ce qui concerne ce Re-

82 MERCURE

mede donné par Sa Majesté, qu'il est souvent obligé d'en recommencer la composition.

Puisque nous sommes sur le chapitre de la santé, qui est ce que l'homme a de plus précieux, tant pour soy que pour tout ce qui le touche, je croy devoir vous parler icy d'un Livre intitulé, *La Pratique des Accouchemens, soutenüe d'un grand nombre d'Observations, composée par M^r Portal, Maître Chirurgien Juré.* On a fait, & l'on fait encore tous les jours quantité de Livres rem-

plus de fort beaux raisonnemens, & de beaucoup de choses qu'il est impossible, ou du moins fort difficile de bien faire entendre quand on ne les a pas pratiquées. Quelque sçavant que l'on soit, on ne marche que dans des tenebres, & l'on donne souvent pour des veritez, des conjectures douteuses. Ainsi un Livre soutenu d'experiences, comme l'est celuy de M^r Portal, est beaucoup plus intelligible, & fait agir avec moins de risques; & dans ces sortes d'affaires, il est aussi beaucoup

84 MERCURE

plus avantageux de se servir d'un Homme qui s'est rendu sçavant par une longue pratique.

On a écrit d'Avalon, Ville de Bourgogne, que Mademoiselle du Puis d'Autigny, âgée de quinze ans, tres belle & bien faite, y a pris l'habit de Religieuse dans le Convent des Filles de Sainte Marie. Elle est Fille de M' le Comte d'Autigny, & petite Fille de feuë Madame du Puis, qui a esté Gouvernante de la Reine de Portugal, & de Madame la Duchesse de Savoye

la Doüairiere. La Ceremonie se fit le 14. du mois passé. Cette jeune Demoiselle surprit toute l'Assemblée, par la fermeté avec laquelle elle renonça au monde. Sa modestie estoit égale à sa joye, & tout son visage donnoit des marques d'une veritable vocation. M^r de Converset Docteur de Sorbonne, Archidia-cre de Vezelay, & l'un des Chapelains de Madame la Dauphine, luy fit un tres-beau Discours, qui luy attira de grands applaudissemens. Il a travaillé tres-utilement

86 MERCURE

à la Conversion des Preten-
dus Reformez de Vezelay, &
de plusieurs Maisons de No-
blesse des environs.

L'Air nouveau que je vous
envoie, est d'un de nos plus
habiles Maistres. Vous le
connoistrez en le chantant.

AIR NOUVEAU.

Quand le Printemps dans les
champs nous appelle
Pour respirer les doux Zephirs,
Ce n'est pas la saison nouvelle
Qui fait nos plus charmans plai-
sirs.
Pour les Amans le temps est toujours
beau;

Copies.

l-
nt
les



Les charmes



si l'on m'en vou



le goust seul en



bien que les yeu

... toujours

*Si tu veux me croire, Lysette,
 Prends ta Musette,
 Je prendray mon Chalumeau,
 Et tu verras qu'en Hyver, ma Brun-
 nette,
 Nous pourrons dans le Hameau
 Folastrer comme sous l'Ormeau.*

Tant de Gens se plaignent du Mariage, que les Vers que vous allez lire, doivent estre d'un goust general. Je n'en connois point l'Autheur. Je sçay seulement qu'on les a fort estimez icy, & que plusieurs Connoisseurs se sont empressez pour en avoir des Copies.

SUR LE MARIAGE.

Non, je ne feray pas ce qu'on
 veut que je fasse,
 Et deussent succeder cent maux à la
 menace,
 Deussent tous mes parens me priver de
 leur bien,
 Me marier, bons Dieux ! non, je n'en
 feray rien.
 Mon repos m'est plus cher que tout
 leur heritage ;
 On le perd au moment qu'on se met
 en ménage,
 Je veux le conserver jusqu'à l'ex-
 trémité.
 L'Epoux le moins à plaindre est un
 homme gâté.
 Quoy, s'attacher toujours à la mes-
 me personne ?

GALANT. 89

Ne la pouvoir quitter que la mort ne
l'ordonne !

Estre forcé d'oïr un babil odieux !
S'entendre contredire à toute heure,
en tous lieux !

Essuyer une humeur bizarre & que-
relleuse !

Avoir à contenter une ame ambitieuse !

Ah, c'est trop de tourment pour pou-
voir estre heureux,

Et trop d'abaissement pour un cœur
généreux.

L'Hymen avec la joye a tant d'anti-
patie,

Qu'il n'a que deux beaux jours, l'En-
trée & la Sortie ;

Si l'on en trouve plus, c'est par un
cas fortuit,

Il en a cent mauvais, pour une bon-
ne nuit.

Tircis dit que penser aux douceurs du
Veuveage,

H

C'est le plus grand plaisir qu'en reçoit
l'homme sage,

Que ce port de salut fait son affec-
tion,

Qu'il emprunte de là sa consolation,
Et que sans cet espoir il n'est point
d'avantage

Qui le pût engager au joug du Ma-
riage.

Mais hélas ! quel plaisir d'attendre
son bonheur

D'un coup, dont le trépas peut seul
estre l'aubeur ;

Et s'il differe trop, d'en pester dans
son ame,

Et de mourir cent fois, de voir vivre
une femme !

Je m'aime trop, Damon, pour vou-
loir m'exposer

A ces tristes desirs que l'Hymen sçait
causer.

GALANT. 91

Bans , Articles, Contrat, n'ont jamais
pû me plaire.

l'estime un bon Curé, je prise un bon
Notaire ;

Mais qui peut approuver leurs Actes
inhumains ?

On est perdu d'abord qu'on tombe entre
leurs mains ;

Il n'est point sous les Cieux de telle
piperie ,

Pour un mot , ces gens-là vous bri-
dent pour la vie.

On n'a pas plutôt dit le malheureux
Oüy ,

Que tout ce qui charmoit, se trouve
évanouï.

L'amour comme l'éclair qui traverse
la nuë ,

se passe en se perdant, dès que la cho-
se est deüë ;

Et l'on ne peut avoir, que l'on ne soit
jaloux ,

H. ij.

92 MERCURE

Les façons de l'Amant à celles de l'Époux.

Point donc d'engagement d'une telle nature,

Le nom d'Époux est fade, & de mauvais augure,

Son employ, c'est bien pis; il cause de l'ennuy,

En moins de quatre jours, au plus zélé pour luy,

Et l'épreuve fait voir, que prenant une Femme.

On s'érige en Forçat qui va tirer la rame.

Seigneur, preserve moy d'un estat si fâcheux.

Vive la liberté, c'est l'estat que je veux.

Estes-vous bien auprès d'Amince, ou de Silvie?

Vous les pouvez aimer s'il vous en prend envie;

GALANT. 93

Et quand vous estes las de leur faire
la cour ,

Vous pouvez à Climene attacher vô-
tre amour.

Hors du cruel Hymen , on n'aime
point par force ;

Sans congé de Justice , on rompt , on
fait divorce ;

On gouverne son cœur selon son bon
plaisir ,

Les chemins sont ouverts , on n'a qu'à
bien choisir.

Quand on est marié , cent sujets se
presentent ,

Où l'ardeur diminuë , ou les froideurs
augmentent ;

Le trop de liberté n'a qu'un facheux
retour ,

On se lasse aisément de se voir cha-
que jour ;

Rien alors de nouveau ; plus alors de
mystere ;

94 MERCURE

Plus de douceur , sinon quelque dou-
ceur amere ;

On est comme abismé dans un gouf-
fre profond ,

Dont on ne peut trouver la rive ny
le fond.

Veut-on toujourns s'aimer , & se faire
caresse ?

Qu'on s'en tienne aux beaux noms
d'Amant & de Maistresse.

Lorsque l'on fait l'amour , on veut
toujourns se voir ,

Son ardeur adoucit la peine & le de-
voir.

A-t-on quelque defaut , on fait tout
son possible

Pour empescher du moins qu'il ne soit
trop visible ;

Mais est-on marié , l'on ne se con-
traint plus ,

Tous les soins qu'on a pris paroissent
superflus ;

GALANT. 99

On devient negligé dès la premiere
année.

Clindor estoit fort propre avant son
Hymenée ;

Tous ses ajustemens ne faisoient pas
un ply ;

C'estoit un aimable homme , un ga-
lant accompli ;

Il ne lavoit ses mains que d'Eau-
rose ou d'Eau d'Ange ;

Sa Perruque & ses Gands n'estoient
que Fleur d'Orange ;

Il répandoit par tout la joye & les
douceurs ;

De la mesme façon que les bonnes or-
deurs.

Mais depuis son Hymen , que des Mé-
tamorphoses

Pervertissent en luy les plus aimables
choses !

Ces Berger qui charmoit les sens &
les esprits ,

96 MERCURE

*Sent maintenant le bouc , au lieu de
l'ambre gris ;*

*Il n'a plus d'ajoïement , plus aucun
soin de plaire ;*

*Il semble avoir toujurs en teste quel-
que affaire ;*

*A peine en quatre jours prononce-t-il
un mot ;*

*Il ne fait que resver ; enfin il est tout
sot.*

*Qui recourt à l'Hymen, court grand
risque de l'estre ;*

*En ce cas le Mary n'est pas toujours le
Maistre ;*

*Son pouvoir ne scauroit détourner ce
malheur ,*

*Si l'on ne m'en croit pas , il est cer-
tain , Seigneur ,*

*Que je pourrois nommer tant la cho-
se est publique ,*

*Il est déclaré sot par Arrest autenti-
que.*

Lisis

Lisis l'est comme luy ; Licas l'est en
secret,

Si je les nommois tous je n'aurois ja-
mais fait.

Il faudroit remonter jusqu'au pre-
mier des hommes,

Et voir si le Serpent ne le trompa
qu'en pommes.

Pour moy, qui ne veux point cou-
rir un tel danger,

Je fais le Mariage, & n'y veux point
songer.

Je sçay qu'on ne voit point sous ses
loix, dans cet âge,

De Bergere, d'esprit si modeste & si
sage,

Qui lasse avec le temps d'estre Fem-
me de bien,

Ne donne quelque atteinte à ce rude
lien ;

Je le sçay des Bergers de plus d'une
contrée,

98 MERCURE

Et je l'ay mesme appris de Zélie &
d'Astrée.

De si fâcheux avis m'ont jetté dans
l'effroy,

Iamais on n'entendra parler d'Hy-
men pour moy.

Que dis-je, hélas ! je sens qu'il faut
que je m'y rende.

Le Ciel me met dans l'âme une frayeur
plus grande ;

Il ne force personne à ce joug impor-
tun ;

Mais il damne celui qui vit sur le
commun.

Quelque aversion qu'on
ait pour le Mariage, il n'y
a personne qui puisse évi-
ter un engagement quand
l'Amour s'en mêle ; mais

peut-estre n'en a t'il jamais formé par une voye aussi extraordinaire que celle dont il s'est servy pour unir deux cœurs, que rien ensuite n'a pû diviser. L'Avanture qui a fait cette Union a des circonstances assez singulieres, pour meriter d'avoir place parmy les Nouvelles de ce mois. Un homme sans Marquisat, mais qui prend pourtant la qualité de Marquis, ayant entretenu plusieurs fois une jeune Demoiselle qui ne manque ny d'esprit ny de beauté, luy trouva

tant de merite , que mettant tout son bon-heur dans l'avantage de s'en faire aimer , il resolut de n'épargner rien pour y reussir. La conqueste estoit assez difficile à faire. Quoy qu'elle n'eust pas encore dix-huit ans , elle avoit assez entendu parler du peu de bonne foy qu'ont les hommes quand il s'agit de dire qu'ils aiment , pour estre persuadée que les douceurs sont pour eux des lieux communs , & qu'en protestant le plus violent amour ils ne sentent rien de

GALANT. 107

tout ce qu'ils disent. Ainsi le Marquis eut beau employer les expressions les plus engageantes & les plus persuasives, elle voulut de longues épreuves, & ce ne fut qu'à force de soins, receus quelquefois avec assez de froideur, qu'il vint enfin à bout de luy faire croire qu'il avoit le cœur véritablement touché. Elle n'en fut pas plutôt convaincuë, qu'elle cessa de s'opposer au penchant qu'elle avoit d'abord senty pour luy. Il estoit bien fait de sa personne, & assez de

qualitez estimables le rendoient digne des sentimens qu'il luy inspira. Ils furent sinceres , & d'autant plus tendres, qu'après avoir longtemps combatu , elle abandonna son cœur fans nulle reserve à ce que l'amour a de plus flateur. L'aveu qu'elle luy en fit , fut accompagné de toutes les assurances qui pouvoient le satisfaire , & rien n'auroit approché de son bonheur si à force d'en jouïr il ne s'en fust fait une habitude qui diminua beaucoup de son ordinaire em-

pressement. Le bien qui luy estoit seur n'eut plus pour luy les mesmes appas, & en laissant languir son amour, il ouvrit les yeux sur le merite d'une jeune Blonde, Amie de la Belle, en qui jusque là il n'avoit rien trouvé de touchant. Il commença à luy parler plus souvent, & d'une maniere plus obligeante qu'il n'avoit accoustumé, & la chose alla si loin, qu'après luy en avoir fait souvent la guerre en riant, la Belle luy en marqua un véritable chagrin. Il plaisanta

sur sa jalousie, & non seulement il ne changea point de sentiment pour la belle Blonde, mais il luy rendit quelques visites, dont il fit mystère à sa Maistresse; Jugez de son déplaisir quand elle en fut avertie. Elle luy en fit mille reproches, & la satisfaction qu'elle en receut ne répondant point à ce qu'elle avoit sujet d'attendre de son amour, elle ne vit qu'un party à prendre. Ce fut de rompre avec son Amie, & d'oster par là à son Amant les occasions de la chagriner. Elle

prit un pretexte assez leger pour se broüiller avec elle, & l'ayant poussée fort vivement sans luy parler du Marquis, elle la pria de la laisser en repos, & de finir un commerce qui n'avoit pour elle aucun agrément. Le Marquis au lieu d'entrer dans ses interests avec autant de chaleur qu'elle se l'estoit promis, prit en quelque sorte le party de son Amie, & fit ce qu'il pût pendant quelques jours pour obtenir d'elle qu'elle consentist à la revoir. Tous ses efforts furent inutiles. Elle:

protesta qu'elle avoit rompu avec cette Amie, pour ne renouer jamais, & dit au Marquis que s'il ne rompoit luy-mesme avec elle, il devoit se preparer à voir la plus forte haine succeder à son amour. La menace étonna peu le Marquis. Il continua de rendre des soins à la belle Blonde, qui pour se vanger de l'injuste & bizarre changement de son Amie, n'oublia rien de ce qu'elle crut capable de luy oster son Amant. Elle y réussit par mille manieres tendres qu'elle

le affecta pour mieux l'engager, & qui l'obligerent de la preferer à sa premiere Maîtresse. On ne sçauroit exprimer le desespoir où fut cette aimable Fille, lors qu'elle se vit trompée malgré la précaution qu'elle avoit prise de n'abandonner son cœur à l'amour qu'après des épreuves qui luy répondoient pour le Marquis d'une fidelité eternelle. Elle luy parla, & ses efforts pour le ramener ayant esté sans effet, elle l'assura d'un ton fier & emporté qu'il devoit tout craindre.

108 MERCURE

d'elle , & que puisqu'il la forçoit à étoufer son amour , il n'estoit aucuns moyens , quelque violens qu'ils fussent , qu'elle ne tentast avec plaisir pour le punir de sa perfidie. Le Marquis luy répondit froidement que puisque sa vie n'estoit pas en feureté avec elle , il fueroit les lieux , où il croiroit pouvoir la trouver. En effet il cessa entierement de la voir , & ce mépris luy fut si sensible , qu'estant incapable de se posséder , elle n'écouta que son desespoir. Elle crut qu'un

GALANT. 109

homme qui la trahissoit si lâchement estoit indigne de vivre, & s'estant munie de deux Pistolets de poche, elle alla un jour chez luy d'assez bon matin pour le surprendre avant qu'il fust hors du lit. Le Logis luy estant connu, elle monta dans sa Chambre sans avoir trouvé personne qui pust l'aller avertir qu'elle avoit à luy parler. Elle entra tout doucement, & entr'ouvrant un rideau, & voyant un homme qui dormoit la teste tournée de l'autre costé, elle resolut d'exé-

110 MERCURE

cuter sa vengeance, sans'ex-
poser à recevoir de nouvel-
les marques de son mépris.
Elle prit un de ses deux Pisto-
lets & le tira , mais comme
ce fut d'une main tremblan-
te , le coup porta contre la
muraille. Elle tenoit déjà
l'autre Pistolet , & se prepa-
roit à le tirer , mais le Dor-
meur s'étant éveillé au bruit,
& ayant haussé la teste , luy
fit tomber ce Pistolet de la
main , en luy montrant un
visage qui n'estoit point ce-
luy du Marquis. C'estoit un
Cavalier qu'elle connoissoit,

GALANT. III

& que le Marquis avoit quel-
 quefois amené chez-elle. Il
 estoit venu coucher avec
 luy cette nuit là, & le Mar-
 quis que quelque affaire a-
 voit fait sortir de fort grand
 matin, l'avoit laissé maistre de
 sa Chambre. La Belle toute
 troublée s'enfuit prompte-
 ment, après avoir fait un
 cry qui témoignoit sa sur-
 prise. Le Cavalier tout épou-
 vanté du bruit qu'avoit fait
 le Pistolet, se tâsta long-
 temps pour voir si le coup
 n'avoit point porté sur luy,
 & le Marquis estant de re-

112 MERCURE

tour , il luy reprocha son inconstance qui avoit reduit la Belle à se vouloir vanger si cruellement. Le Marquis se contenta de se précautionner contre un desespoir si dangereux , & au lieu de le regarder comme l'effet d'un amour tres-violent qui luy devoit faire condamner son injustice , il continua d'estre assidu chez la belle Blonde , se moquant du Cavalier qui le vouloit faire rentrer en luy-mesme sur son infidelité. Cependant le Cavalier alla voir la

Belle , pour la prier de ne le pas rendre responsable du crime de son Amy. Quoy qu'elle se fust sentie assez de courage pour vouloir oster la vie à un Amant qui l'avoit trompée. avec tant de lâcheté , elle ne put retenir ses larmes , lors qu'entretenant le Cavalier , & entrant dans le détail de tous les sermens que le Marquis luy avoit faits pour la convaincre d'un parfait amour , elle luy exagéra la bonne foy avec laquelle elle y avoit répondu , après avoir pris tous les soins

Février 1686.

K.

possibles de ne laisser point engager son cœur qu'elle n'eust lieu de se croire aimée. Le Cavalier fut touché de la confiance qu'elle luy fit de ses sentimens les plus secrets, & il y vit tant d'honnesteté, & une maniere d'aimer si peu ordinaire, qu'en blâmant la conduite du Marquis, il le plaignit de l'aveuglement qui le faisoit renoncer à estre le plus heureux de tous les Amans. Il s'étendit auprès de la Belle sur les suites qu'elle n'avoit point envisagées dans l'emporte-

ment qu'elle avoit eu, & luy fit comprendre que le Marquis ne meritant pas qu'elle se fist pour luy aucune affaire d'éclat, c'estoit par le seul mépris qu'elle devoit se vanger de sa perfidie. Le conseil estoit fort bon, mais pour s'en servir il falloit qu'elle s'arrachast du cœur les tendres impressions que l'amour y avoit gravées depuis longtemps, & ce n'estoit pas une chose aisée. Elle promit d'y faire tous ses efforts, & pria le Cavalier de la voir souvent, parce qu'il estoit le

feul avec qui elle püst sentir quelque consolation à s'entretenir de son malheur, & qu'il pouvoit d'ailleurs la fortifier dans le dessein d'oublier un Infidelle, qui en ufoit si indignement. Le Cavalier qui voyoit toujourns son cœur tout rempli d'amour, parla plusieurs fois à son Amy, pour le rappeler vers cette aimable Personne, & n'ayant pû le persuader, il s'appliqua serieusement à la guerir d'une passion qui ne pouvoit luy causer que beaucoup d'inquietude.

tude & des peines inutiles. Il employa des raisons si fortes, & les manieres pour ne luy laisser aucune esperance furent si honnestes, & si pleines de douceur, qu'insensiblement il l'engagea à prendre pour luy la mesme estime qu'il avoit pour elle. Cette estime reciproque qui s'augmenta par le temps, alla plus loin qu'ils ne crurent, & ils s'aimèrent effectivement sans s'estre apperceus qu'ils commençoient à s'aimer. Comme leur amour étoit un effet du vray merite

qu'ils s'estoient connu en s'examinant l'un l'autre, ils ne se furent pas plûtoſt expliquez que chacun d'eux ſe trouva dans la diſpoſition de ne démentir jamais les aſſeurances qu'ils ſe donnerent d'une éternelle tendreſſe. Le Marquis a qui ſon Amy ne parloit plus de la Belle, commença à ſe faſcher des ſoins emprefſez qu'il luy rendoit. Il le pria de les moderer, & jugeant par le refus qu'il en fit qu'il y avoit de l'amour entr'eux, la jalouſie commença à reveiller

dans son cœur des sentimens qui n'y estoient qu'assoupis. La Belle luy parut avoir plus de merite, quand il la vit aimée par un autre ; & la mesme bizarrerie qui l'avoit obligé à la quitter , luy rendant pour elle ce qu'il avoit senty autrefois, il voulut rentrer dans ses premiers droits, & se conserver cette conquête. Ainsi l'ayant rencontrée un jour à la promenade, il se resolut à l'aborder. Elle le receut d'un air dédaigneux, qui luy marquoit son entiere indifference, & quoy qu'il

120 MERCURE

pust faire, il ne put estre écou-
té. Comme il meritoit ce
traitement, il ne se rebuta
point. Il l'attribua à un pre-
mier mouvement de fierté
qu'elle ne soutiendrait pas,
& la confiance qu'il avoit en
son merite, luy fit croire qu'
en luy écrivant un peu ten-
drement, pour la prier de
souffrir qu'il allast chez elle
se justifier de ce qui n'avoit
que l'apparence d'un crime,
il en obtiendrait aisément un
reste à reste. Ce dessein luy
plut; il l'executa, & donna
sa Lettre à une Amie qui
avoit.

avoit eu part à tout leur commerce. La Belle que le Cavalier avoit entierement guerrie du Marquis , vit avec beaucoup d'indignation qu'il se fust encore hazardé à luy écrire , & elle estoit preste à luy renvoyer sa Lettre toute cachetée, lors qu'un moment de reflexion luy fit changer de dessein. Elle l'ouvrit , la lût toute entiere, souïrit plusieurs fois en la lisant , & témoigna à la Dame qui s'étoit chargée de l'apporter, qu'elle en estoit assez satisfaite. Elle refusa pourtant d'y

Février 1686.

L

faire réponse, sur ce qu'elle avoit besoin d'un peu de temps pour examiner son cœur avant que de faire une nouvelle démarche. Le Marquis instruit du calme où son Amie avoit trouvé son esprit, se tint assuré de vaincre, puis qu'on ne faisoit que différer la réponse qu'il avoit fait demander. Il s'applaudissoit de ce triomphe, & sa vanité luy faisoit goûter d'avance le plaisir de voir le Cavalier sans Maîtresse, mais la chose tourna autrement qu'il ne le croyoit.

La Belle envoya sa Lettre, à sa Rivale, & luy manda que quoy qu'elles ne fussent plus amies, elle ne pouvoit souffrir que le Marquis voulust revenir à elle sans l'en avertir; qu'elle pouvoit prendre ses mesures pour le retenir sur les lumieres qu'elle luy donnoit, & que cette marque de sa bonne foy luy devoit faire connoistre que s'il arrivoit que cette Conqueste luy échapaft, elle n'auroit pas à l'en accuser. La belle Blonde ne put se taire avec le Marquis. Elle luy fit

L ij

de cruels reproches , & ces reproches augmentèrent la froideur qu'il commençoit à marquer pour elle. Ainfi ce fut tout de bon qu'ils se btoüillerent , & dans la desunion où les mit cette querelle , la belle Blonde presta l'oreille sans peine à un Party fort avantageux qui se presenta en ce mesme temps. Elle songea que le Marquis ne s'estoit donné à elle que par une trahison ; elle le voyoit moins empresse , & jugeant de là que le mariage luy donneroit pour elle un

entier dégouſt, elle conſentit à la propoſition qui luy fut faite pour un homme de naiſſance qui avoit beaucoup de bien, & qu'elle épouſa quinze jours après. Le Marquis le vit ſans aucun chagrin. Il eſtoit bien aïſe d'eſtre delivré d'un engagement qui luy devenoit à charge, ou plûtoſt tout plein d'amour malgré luy pour ſa première Maïſtreſſe, il ſe faiſoit d'autant plus de gloire de venir à bout de ſa fierté, que c'étoit une nouvelle conquête plus difficile à faire pour

luy , que quand il l'avoit d'abord entreprise. Il s'y appliqua de tout son pouvoir , mais les soins qu'il prit furent inutiles ; la Belle ne voulut ny le revoir , ny recevoir de ses Lettres. Comme la crainte d'une nouvelle inconstance pouvoit la porter à ce refus , il luy fit dire qu'afin qu'elle n'eust point à douter de la sincerité de ses sentimens , il ne demandoit à estre receu chez elle , que pour dresser des Articles tels qu'elle voudroit , & pour l'épouser dés.

le lendemain. Elle répondit à tout cela de l'air le plus méprisant , & quoy qu'on luy pust offrir , elle demeura inexorable. Une résistance si peu attenduë defesperant le Marquis , fit de son amour une espece de fureur. Il chercha le Cavalier , luy dit tout ce qu'il put de desobligeant sur son heureuse fortune , & luy voyant conserver une froideur, qui sembloit braver son emportement , il mit enfin l'épée à la main , & le contraignit de se défendre. Le Cavalier recula long-temps

L iij.

fans faire autre chose que parer , mais le Marquis le pouffant toujourns , il fut obligé de faire ferme , & ne songea plus à le ménager. Des Amis communs que le hazard amena , les separent. Ce ne fut pourtant qu'après que le Marquis eut receut quelques blessures , qui luy firent garder le lit pendant plus de trois semaines. La chose ayant fait éclat , la Belle en voulut prévenir les suites par son mariage. Elle estoit par là toute esperance au Marquis , & fi-

nissoit la querelle. Ainsi elle prouva sa tendresse au Cavalier en l'épousant peu de jours après cette Avanture. Quoy que mariez, ils ont toujours l'un pour l'autre des égards d'Amans. On m'a dit que le Marquis se voyant guery de ses Blessures, s'étoit éloigné pour s'épargner le chagrin d'estre témoin des douceurs qu'ils goûtent dans une si tendre & si parfaite union.

M^r de Préfontaine qui a exercé pendant vingt-cinq ans la charge de premier

Avocat General du Parlement de Rouën avec une approbation generale, s'étant rendu à Arras, y a pris possession de celle de President, & Chef du Conseil d'Artois dont Sa Majesté la gratifié. Il y fut receu le 21. du dernier mois par le Conseil, par la Noblesse, & par tous les Habitans, avec de grands témoignages d'une joye particuliere. Quoy qu'ils fussent tous persuadez de son Sçavoir, il leur en donna des marques publiques par la Harangue qu'il leur fit dans

le Conseil. Tout le but de son Discours fut de leur montrer quel merite on se doit faire de rendre une exacte & prompte justice. Il en apporta de si solides raisons qu'ils en furent convaincus; en sorte qu'en cette seule journée on expedia plus d'Affaires qu'on n'en avoit vuide depuis quinze jours.

Le Vendredy premier de ce mois., M^r de Corberon Procureur General du Parlement de Metz , y fit l'Ouverture du Semestre de Fevrier , & choisit pour son

fujet l'Excellence de la Justice, qu'il fit connoître, & en elle-mesme, & dans ses effets. Il fit voir qu'elle estoit toute divine, & qu'elle tiroit son origine de Dieu mesme, & après avoir tracé en peu de mots l'idée de son véritable caractere, il montra qu'elle estoit le lien de la Societé, & faisoit seule la felicité des Particuliers aussi-bien que des Etats. Il s'attacha à décrire le bon-heur de l'homme juste, & prit cette occasion de témoigner sa reconnaissance envers la mémoire

de défunt M^r le Chancelier.

Il fit un fort court détail de ses actions les plus remarquables, & dit que s'il avoit fait regner si long-temps la Justice dans le Royaume, cette mesme Justice l'avoit élevé au plus haut point de la gloire, & luy avoit fait posséder sans envie la faveur du Prince & l'affection des Peuples. *Mais*, ajoûta-t'il, *ce n'est pas encore assez, elle ranime aujourd'huy ses cendres, & le faisant revivre dans le cœur des veritables François d'une vie plus glorieuse que la premiere,*

*elle le propose à la posterité , com-
me le modele le plus achevé d'un
illustre Magistrat , d'un Ministre
fidelle , & d'un Sage Politique.*
Ensuite il fit voir la necessité
de la Justice dans la Police
du Gouvernement , d'où dé-
pend tout le bon-heur des
Etats. Il remarqua que c'é-
toit à elle que la France de-
voit ses prosperitez , &
l'ayant représentée sur le
Trône de LOUIS LE GRAND,
comme dans l'endroit où
elle paroist avec plus de
lustre ; *C'est là , dit-il , qu'elle
decide du sort des plus grands*

Etats; c'est là qu'elle reçoit les hommages des Souverains, & c'est de là qu'elle donne des Loix aux Nations les plus éloignées. Il fit connoître qu'elle regnoit sur le cœur du Prince, & qu'elle le faisoit regner sur le cœur de ses Sujets; qu'elle travailloit à la gloire du Souverain, & à la felicité de ses Peuples. Il tomba de là sur la destruction du Calvinisme dans tout le Royaume, & fit voir que c'estoit cette mesme Justice qui avoit inspiré au Roy ce grand dessein, & qui luy avoit fourny les

136 MERCURE

moyens dont il s'estoit servy pour l'executer. Il representa ce Demon du Schisme ensevely sous les ruines de ses Temples, sans que sa chûte ait blessé aucun de ceux que leur infortune y avoit attachez. Il s'étendit sur l'amour paternel que le Roy avoit pour eux, & le compara à celui de ce Pere, qui sans faire aucune blessure à son Fils, tua le Serpent qui l'entouroit. Il finit en paraphrasant les paroles que la Reyne de Saba prononça à la veuë de la Sageste, & de la Gloire

de Salomon, & les appliqua au Roy à peu près en ces termes. *Heureux les Peuples qui vivent sous ses Loix, qui sont les témoins de sa Sagesse, & qui goûtent les fruits de ses vertus ! Il a esté étably Roy sur Terre pour y faire regner la Justice, & il a esté choisy de Dieu pour édifier son Temple, c'est à dire, pour détruire l'Herésie, & retablir le Culte de la véritable Religion.*

On a publié depuis quelques jours deux Déclarations du Roy, qui font connoître que les soins les plus pressans

Fevrier 1686.

M

de Sa Majesté sont toujours sur ce qui regarde la Religion, & l'intérêt de l'Eglise. Par une autre Déclaration du mois de Mars 1664. les Portions congruës, que ceux à qui les grosses Dixmes appartiennent, sont obligez de payer aux Curez ou Vicaires perpetuels, avoient esté fixées à la somme de deux cens livres pour les Curez ou Vicaires perpetuels des Paroisses situées dans les Provinces au deçà de la Riviere de Loire, & dans lesquelles il n'y a point de Vicaire; & à la

somme de trois cens livres pour celles où il est nécessaire d'en avoir ; & comme un revenu si mediocre n'est point capable de faire subsister ces Prestres , ce qui est cause que ces Cures sont abandonnées, ou remplies par des Ecclesiastiques qui n'ont point les qualitez nécessaires pour en soutenir les devoirs , Sa Majesté , qui a veu d'ailleurs que par la réunion des Pretendus Reformez à l'Eglise , les Curez de ces Paroisses se trouvent chargez d'un Troupeau beaucoup

M. ij)

140 MERCURE

plus nombreux, & qui a encore un plus grand besoin de Pasteurs d'une doctrine épurée, a ordonné par sa Déclaration du 29. du mois passé, que ces Portions congruës demeureront fixées à l'avenir dans toute l'étendue de son Royaume, à la somme de trois cens livres par chacun an, outre les Offrandes, Droits Casuels, & Dixmes novales sur les Terres qui seront défrichées depuis que les Curez ou Vicaires perpétuels auront fait l'option de la Portion congruë au

lieu du revenu de leur Cure ou Vicairerie , & dans les Paroisses où il y a presentement des Vicaires , ou dans lesquelles les Archevesques ou Evesques jugeront qu'il sera besoin d'en établir , Sa Majesté veut qu'il soit payé cent cinquante livres pour chacun de ces Vicaires , lesquelles sommes seront payées franches & exemptes de toutes Charges par ceux à qui les Dixmes Ecclesiastiques appartiennent , & si elles ne sont pas suffisantes , par ceux qui ont les Dixmes inféodées.

Le mesme jour qu'on a publié cette Déclaration , il en a paru une autre par laquelle le Roy ordonne que les Cures qui sont unies à des Chapitres ou autres Communautez Ecclesiastiques , & celles où il y a des Curez primitifs , seront desservies par des Curez ou des Vicaires perpetuels qui seront pourvûs en titre , sans que l'on y puisse mettre à l'avenir des Prestres amovibles sous quelque pretexte que ce puisse estre. Comme plusieurs Curez primitifs &

autres à qui la collation des Cures & des Vicaireries perpetuelles appartient , com- mettoient des Prestres pour les desservir pendant le temps qu'ils jugeoient à propos de les y employer avec une retribution tres-medio- cre , Sa Majesté par cette se- conde Déclaration remédie à un abus tres-prejudiciable à l'Eglise , & condamné par les Saints Canons. En effet les Ecclesiastiques qui estoient capables de s'acquiter utile- ment de ces emplois , fai- soient difficulté de les accep-

ter , non seulement à cause du peu de retribution , mais parce que les Curez primitifs pouvoient les déposséder quand ils vouloient. Ce desordre cesse par les soins du Roy , qui voyant que le grand nombre de ses Sujets Convertis depuis peu de temps est une nouvelle charge pour les Curez , veut que ceux que l'on choisit pour se reposer sur eux de la conduite des ames, soient dignes par leurs mœurs & par leur doctrine de s'acquiter d'un Ministère si saint. Ainsi par
la

la Déclaration dont je vous parle , il est enjoint à tous les Curez primitifs qui ont commis des Prestres pour desservir les Cures ou Vicaireries perpetuelles dont ils ont la Collation , d'en presenter de capables d'y estre pourvûs en titre , & durant leur vie, aux Ordinaires des lieux. Ils ont trois mois pour cela , après lequel temps , ce sera aux Archevesques & Evesques à y pourvoir chacun dans son Diocese.

Cette Pieté du Roy qui éclate en toute sorte de ren-

Fevrier 1686.

N

contres , est cause qu'il ne se fait plus de Discours publics dont elle ne fournisse la matiere. On en parle dans toutes les Chaires , & je ne puis m'empescher de vous rapporter icy ce que le Pere Cloüet Minime en a dit à Guise dans un Sermon qu'il prescha le jour de l'Octave de l'Epiphanie. Après avoir fait remarquer beaucoup de choses touchant l'Etoile , à la faveur de laquelle les Mages avoient publié qu'ils avoient veu les merveilles du Seigneur , c'est à dire qu'ayant

esté prevenus par la Grace, ils avoient connu leur idolatrie, & le culte abominable qu'ils rendoient à des Idoles & à de fausses Divinitez, il fit voir que Dieu avoit renouvelé les mesmes merveilles en faveur des nouveaux Convertis, en faisant paroître depuis quelques mois une nouvelle Etoile pour eux. *Faites y réflexion, mes Freres,* dit-il en apostrophant ceux qui venoient de renoncer à la Religion de Calvin. *Le Sauveur du Monde ne vous a-t'il pas esté chercher par sa grace com-*

148 MERCURE

me les Mages , non pas à la vérité dans les tenebres du Paganisme , mais dans celles de l'Herésie ?

Autrefois vous estiez dans l'a-
veuglement ; autrefois vous vi-
viez au milieu de l'obscurité que
cause l'erreur ; mais presentement
vous estes tous des lumieres , vous
estes devenus des Astres & des
Etoiles. C'est donc aujourd'huy
que vous pouvez dire que vous
avez veu. Mais quelle est cette
lumiere , quelle est cette Etoile que
vous avez découverte , & qui
vous a éclairé si heureusement ?
Je croy vous entendre dire. Cette
Etoile , cette lumiere qui a paru

en nostre faveur, c'est le juste E-
dit qui a revoqué ceux de Nan-
tes & de Nismes, & par lequel
nostre Invincible Monarque a or-
donné que tous les Temples de la
Religion Pretendue Reformée se-
ront démolis dans son Royaume,
& que ses Sujets de l'un & de
l'autre Sexe rentreront dans le
sein de l'Eglise Catholique, hors
de laquelle il n'y a point de salut.
C'est par la splendeur de cét Astre
que nous avons veu la fausseté de
nostre Religion. C'est par le
moyen de cette nouvelle Etoile,
que nous pouvons appeller l'Etoile
d'une nouvelle creation, pour user

des termes de Tertullien qui appelle ainsi celle que les Mages virent, c'est dis-je, par le moyen de cette nouvelle Etoile que nous avons connus les Erreurs que nous prenions pour des veritez, avant que nous fussions Catholiques. C'est cette Etoile qui nous a conduits heureusement avec les Mages dans l'Etable de Bethleem, nous voulons dire dans l'Eglise des Catholiques, où le Sauveur du Monde est caché sous les especes sacramentelles.

Ce Pere fit ensuite une énumération de la croyance de l'Eglise Catholique, & a-

prés avoir fait connoître que l'Edit qui supprime l'Exercice de la Religion des Pretendus Reformez , marque plus qu'aucune chose la grandeur & la puissance du Roy ; *Qu'on dise tant qu'on voudra , ajoûta-t'il que cét Auguste Monarque s'est rendu redoutable aux Ennemis de son Etat par la force de ses Armes toujours invincibles ; que toute l'Europe voit avec étonnement la rapidité de ses Conquestes ; que tout le monde admire les signalées Victoires qu'il a remportées sur la Hollande , sur l'Espagne , &c.*

sur l'Empire ; que toutes les Nations soient dans la dernière surprise de la moderation sans exemple qui luy a fait donner la paix au Monde Chrestien , en abandonnant au milieu de ses Triomphes tous les nouveaux avantages dont luy répondoit le cours de la guerre ; qu'on fasse réflexion sur tant d'Eclaves dont il a brisé les chaines en reduisant les Corsaires d'Alger & de Tripoly ; en un mot , que tous les Princes de l'Univers regardent comme un des plus grands effets de sa puissance la soumission que le Doge & les Senateurs de Genes luy

font venus faire au nom de leur République ; pour nous , nous ne trouvons rien de semblable aux surprenantes Conquestes que ce grand Monarque a faites en ordonnant la démolition de tous les Temples des Religioneux. Ce sont des Exploits si considerables , que ses actions les plus éclatantes semblent n'estre rien en comparaison de celle-cy. C'est en cette occasion que nous pouvons dire qu'il a fait un coup de sa Puissance , & que cette Puissance est sans bornes aussi bien que sa Sagesse. Les Portes de l'Enfer ne peuvent se prevaloir contre les forces de ce Fils

aîné de l'Eglise. N'ayant plus d'Ennemis visibles à combattre, il va attaquer l'Herésie iusque dans son Fort. Il déclare la guerre à tous les Demons ; il fait trembler toutes les Puissances de l'Enfer ; il les insulte iusque dans leurs retranchemens, & les contraint de sortir de son Royaume avec honte ; il détruit les Temples des Protestans ; il leur enlève toutes les Places dont ils s'estoient rendus maistres, & revient de ce combat tout chargé de Palmes. Donnons plus de jour à ma pensée, & faisons paroistre la puissance de ce Prince avec plus d'éclat, de pom-

pe, & de majesté, en faisant voir que l'Edit qui a produit toutes ces merveilles, est un abrégé de ses actions les plus étonnantes, puisqu'il renferme les divers miracles de sa vie, & qu'il semble qu'il ait prit plaisir par là à nous donner un excellent Tableau de tout ce qu'il a fait de plus auguste. En effet si nous parcourons la vie de ce grand Monarque, nous remarquerons ses Ennemis vaincus & humiliés, des Loix établies en faveur de la Justice, des Villes prises d'assaut, d'autres ruinées & renversées par les Bombes, le nombre de ses Sujets augmenté

les limites de ce florissant Royaume plus étendues qu'elles n'estoient avant ses Conquestes, & une infinité de Captifs Chrestiens rachetez par sa generosité. Tous ces prodiges ne se rencontrent-ils pas dans les effets de l'Edit fameux qui a revoqué celui de Nantes ? N'y voit-on pas le Calvinisme, c'est à dire le plus furieux, & le plus terrible de tous les Ennemis que la France ait jamais eus ; celui qui l'a autrefois si desolée par le fer & par le feu ; ne voit-on pas dis-je, cet ennemy redoutable, non seulement desarmé, abattu, humilié, & soumis aux pieds du

Roy , mais encore vaincu & a-
 neanty ? Ne voit-on pas une infi-
 nité d'Enfans rebelles , renoncer
 à leur revolte , pour rentrer dans
 l'obeissance qu'ils doivent à leur
 Sainte Mere , qui est l'Eglise
 Catholique , dont ils avoient mal-
 heureusement secoüé le joug par
 l'Herésie ? N'a t'on pas veu la
 démolition de tous les Presches du
 Royaume à la premiere publica-
 tion que l'on a faite de ce juste
 Edit ? La voix de ceux qui l'ont
 publié par l'ordre du Roy , a eu ce
 me semble, la mesme vertu que le
 son des Trompetes , & des autres
 Instrumens dont se servirent les

Prestres qui suivoient l'Armée de Josué au Siege de Jerico , je veux dire qu'à la publication de cét Edit , tous les Temples des Ennemis du Seigneur ont esté renversez de fond en comble comme le furent autrefois les murailles de Jerico. Peu s'en faut que je ne compare toutes les Lettres qui sont en ce mesme Edit à autant de Grenades , les mots qui les composent aux Bombes , les feüilles de papier sur lesquelles il est imprimé aux Carcasses , & toutes les lignes à autant de batteries de Canon , puis qu'elles ont eu la force de détruire les Presches des Pro-

estans, à peu près comme les feux
d'artifice ont réduit en cendre les
Villes d'Alger, de Tripoly & de
Genes, qui refusoient les iustes
demandes de Sa Maiesté. Si ce
Prince Tres-Chrestien a rompu
les chaines d'un nombre infiny
d'Esclaves que les Infidelles rete-
noient, n'a-t'il pas par cette mes-
me puissance retiré une infinité
d'Ames des abismes de l'Enfer?
Quel bon-heur pour vous, mes
Freres, continua-t'il en s'ad-
dressant aux nouveaux Ca-
tholiques, & quelle obligation
n'avez-vous pas à ce grand Mo-
narque, des soins qu'il prend de

travailler si puissamment à vostre salut, & de contribuer d'une manière si noble à vostre sanctification ! Un Pere de l'Eglise nous dit que si Saint Estienne n'eust pas prié pour la Conversion de Saint Paul, l'Eglise eust esté privée d'un si grand Apostre. Appliquons cecy à nostre suiet, & disons que si nostre Invincible Monarque n'eust pas fait publier l'Edit qui a rendu à la Bergerie du bon Pasteur tant de Brebis égarrées, il n'y avoit point de salut pour les Heretiques qui n'auroient jamais songé à se convertir, au lieu qu'ils se peuvent tous

sanctifier à present dans le sein de l'Eglise Catholique. Disons mieux, il a donné à l'Eglise autant de Saints qu'il y a de veritables Convertis. Ainsi l'on peut avancer avec justice, que par cet Edit LOUIS XIV. est devenu l'Apôtre de toute la France. Le Pere Cloüet finit cette longue & utile digression en apostrophant le Roy, & laissa tout son Auditoire dans une entiere satisfaction de son Discours. Ce zelé Religieux est Fils de M^r Cloüet, celebre Avocat du Parlement de Rouën, qui mourut
 Fevrier 1686. O

rut l'année dernière.

En vous parlant de Roijen, je me souviens d'un voyage que vous y fistes il y a quelque temps , & que vous eustes la curiosité d'aller voir la fameuse Cloche appelée *Georges d'Amboise* , qui fait une des raretez de la Ville. M^{rs} du Chapitre de l'Eglise Cathedrale & Primatiale , la voulant accompagner d'une autre qui eust une grosseur remarquable , firent fondre cette nouvelle Cloche le Mardy 15. du dernier mois dans le Terrain du College

de l'Albane. Ce fut entre neuf & dix heures du soir que cette Fonte se fit. Elle est de douze à treize mille. Aussi-tost qu'elle fut fixe, arrestée & seure, les principales Cloches de la mesme Cathedrale sonnerent deux fois en carrillon; ce qui répandit pendant la nuit une grande joye par toute la Ville. Cét Ouvrage a tres-heureusement réüssi. Aussi a t'on fait de grandes liberalitez au Sieur Jean Aubert de Lyfieux qui l'a entrepris, & qui est un des plus experimentez

Fondeurs de la Province. La nouvelle Cloche dont je vous parle est formée du métal de quatre autres moindres, outre celuy qui a esté ajoûté de la part du mèsme Chapitre. Elle a dix-huit pieds & demy de tour, & son ton est sur Ré. Celles que l'on a brisées pour la faire, sont Guillaume d'Estouville, Romaine, la Petite Marie, & Complies, qui étoient dans la Tour de Saint Romain, où des onze Cloches, où celle-cy doit estre placée. Ces mots sont au-

GALANT. 165

tour près des Anses ; Jean Aubert , Fondateur de la Ville de Lysieux , & audessous on lit cette Inscription.

Audite populi , & attendite de longe. Isaia. 49.

I. Guillemus Cardinalis d'Estouville. 2. Romanus. 3. Maria minor. 4. Completoria : ex quatuor una , diviso quondam, nunc conjuncto metallo.

S E U

Sum fusa è quatuor non ritè sonantibus una.

Le mesme Chapitre animé par l'heureux succès de cét Ouvrage , a dessein de faire jeter une autre Cloche

166 MERCURE

au moule par le mesme Fon-
deur , pour accomplir une
Octave par tous les tons de
Musique. Celle de Georges
d'Amboise commence par
Ut , celle-cy continuë par
Ré , & les autres auront leurs
tons particuliers & differens ;
& par là ce sera le plus ar-
monieux , le plus gros & le
plus plein Carrillon qui soit
en Europe. Cette nouvelle
Cloche sera bien tost en état
de contribuer au son éclat-
tant qui se fait entendre dans
les Solemnitez extraordinai-
res , telles que celle de ren-

dre graces à Dieu de la Destruction de l'Herésie, & pour lors on pourra compter du moins cent mille de metal en branle ; de sorte que cette Cathedrale , malgré le dommage qu'elle a souffert par le dernier Orage , peut encore se vanter d'avoir plusieurs choses considerables en son enceinte , comme son grand Vaisseau , ses hautes Tours, la richesse de ses Chapes , & la hauteur de sa Pyramide , qui est de 395. pieds. Voicy des Stances de M^r Rault sur cette nouvelle Cloche.

D'Un ton harmonieux, mais
 charmant à l'oreille,
 Je vay former de doux accords,
 Pour faire entendre la merveille,
 De quatre Sœurs, dont l'Art n'a fait
 en moy qu'un Corps.

SE

Leurs Timbres & le mien estant unis
 ensemble,
 Quoy que divers n'en feront
 qu'un;
 Car le métal qui nous assemble
 Par la fonte entre nous va le rendre
 commun.

Puisque je tiens mon sort d'un illustre
 Chapitre,
 Il faut m'attacher à ses Loix;
 Et comme il est mon seul Arbitre,
 N'y dois-je pas régler mon organe &
 ma voix? C'est



C'est donc & par son zele, & sa main
liberale,

Qu'on voit triompher ce bel Art,
Et qu'à sa gloire sans égale,
Sa Metropole doit prendre beaucoup
de part.



Mais encore une Sœur, qu'en peu de
temps j'espere,

Par sa voix & nos tons divers,
En son Octave icy doit faire,
Le plus beau Carillon qui soit en l'U-
nivers.



Ce sera quand l'Hymen, la Paix, ou
l'Alliance,

Rendront les Peuples réjouis,
Ou quand au bon-heur de la France,
La Victoire suivra par tout le grand

LOUIS. Rault de Rouën

Fevrier 1686.

P

Le 30. du mois dernier M^{rs} Estienne Charlet, Seigneur d'Esbly, de la Grandcour-d'Isle, de Tourvoye, & de Lissy, cy-devant Chef de Vol pour les Champs de la Chambre du Roy, fut receu Maître d'Hostel de Sa Majesté, en la place de feu M^r Hotman, Seigneur de Mortfontaine, & il en a prêté le Serment le 6. de ce mois. Il est d'une Famille fort considerable, & a épousé Dame Anne Ribier, Fille de M^r Ribier, Conseiller au Parlement, descendu de M^{le} le Chancelier du Vair.

Il porte d'or à l'Aigle de sable.

Le 8. de ce mois l'Université fit célébrer en l'Eglise de Sorbonne un Service pour feu M^r le Tellier, Chancelier de France. M^r Herfan, qu'elle avoit choisi pour prononcer l'Oraison Funebre en Latin, s'acquitta de cette action avec un applaudissement general. Il prit pour son Texte ces paroles du Chapitre 3. des Proverbes de Salomon : *Longitudo dierum in dextera illius ; Et in sinistra divitiæ & gloria. Via ejus via pulchra, & se-*

172 MERCURE

mita illius pacifica. Ce Texte , dont l'application estoit si heureuse pour son sujet , fit d'abord juger de la beauté de la Piece. Il entra dans un détail des divers Emplois de M^r le Tellier , & fit voir avec combien de fidelité , de prudence & de conduite il les avoit tous remplis , ce qui luy avoit attiré la recompense deüie à ses grands & continuels services, sans que personne eust jamais porté envie à tous les honneurs dont Sa Majesté l'avoit comblé , tant on l'en avoit soujourns

connu digne. Il fit ensuite un admirable tableau de la Vie laborieuse & toujours active, & de l'égalité d'ame de ce grand Ministre en toutes sortes d'occasions. Il n'oublia pas la force & la presence de son esprit, qui demeura sain jusqu'à son dernier moment. *De sorte, dit-il, que comme on le rapportoit malade à Paris de sa Maison de Charville, il sembloit que son Esprit conduisist son corps au tombeau, & qu'il voulust assister à ses Funerailles.* Il parla de la consolation avec laquelle il quittoit la vie, laissant son

174 MERCURE

Roy si puissant, & son zele perpetué dans les Services que M^r de Louvois & M^r l'Archevesque de Rheims rendoient à l'Eglise & à l'Etat avec une fidelité égale à la sienné. Il toucha l'Edit qui a détruit entierement l'Herésie, & fit connoistre que M^r le Chancelier avoit témoigné mourir sans regret, puis qu'il avoit vescu assez long-temps pour sceller ce Monument si autentique de la Pieté de son Prince.

M^r Herfan a professé la Rhetorique pendant quinze

ans dans le College du Plessis-Sorbonne, & n'a pas peu contribué à le mettre dans l'estime où il est presentement, étant secondé par beaucoup d'autres Professeurs d'un merite distingué. C'est un avantage qu'on doit à M' Gobinet, Principal de ce College, qui ne considere que le merite quand il s'agit de remplir des postes où le Public a tant d'interest. Pendant que M' Hersan a professé, il a toujours fait admirer son éloquence. Elle a sur tout paru en deux Actions pu-

bliques , qui luy ont acquis beaucoup de réputation. M^r l'Archevesque de Paris assista à l'une & à l'autre , & rendit justice à cet habile Orateur. L'une fut l'Oraison Funebre de la Reyne , & l'autre le Panegyrique de Monseigneur le Duc de Bourgogne, à la Naissance de ce jeune Prince.

Feu M^r le Chancelier estoit si aimé , que chacun s'est efforcé à sa maniere de faire vivre la memoire de ce grand Homme. Je vous ay parlé d'un long Eloge Funebre que

les Religieux de Saint Germain des Prez ont fait à sa gloire. Comme cet Eloge est en Latin , plusieurs personnes qui n'entendent point cette Langue , auroient esté privées de la satisfaction de le lire , si M^r du Pradel , Avocat au Conseil , n'y eust remédié en nous le donnant traduit en François. La Copie est digne de l'Original.

Les Lettres de M^r Bouche-rat , nouveau Chancelier , ont esté enregistrées au Parlement. Elles furent presen-

178 MERCURE

tées par M^r Chardon , célèbre Avocat , dont la réputation est connue dans le Barreau. Après qu'il eut fait connoître qu'il descend du Chancelier Dormans, & qu'en parlant de l'ancienneté de sa Maison , il eut marqué tous les grands Emplois dont avoient jouï ses Predecesseurs , il dit qu'il n'avoit eu besoin que de son propre mérite & de sa seule vertu, pour arriver à la haute Dignité, à laquelle il estoit parvenu par une longue suite de services. Ce fut ce qui luy

donna occasion d'entrer dans le dénombrement des divers Emplois qu'il avoit eus, & dont il s'estoit toujours acquité avec tant de gloire, que son élévation estoit suivie de l'applaudissement de toute la France. Après plusieurs autres choses qu'il dit à son avantage, il conclut à l'enregistrement de ses Lettres de Chancelier. M^r Talon, Avocat General, parla ensuite. Il fit voir que M^r Boucherat estoit tellement connu par son mérite, par ses Emplois, & par tout

180 MERCURE

ce qui peut faire souhaiter de voir un grand Homme dans le Poste glorieux où il avoit esté élevé, qu'on chercheroit inutilement à luy donner des loüanges. Il dit qu'on ne pouvoit rien ajoûter à la maniere dont il faisoit rendre la Justice, chacun travaillant sous luy fort exactement, & appliquant tous ses soins à ses fonctions particulieres. Il se servit d'un stile concis, & tout son Discours fut admiré. Il conclut à l'enregistrement des mesmes Lettres, ce que l'on exe-

cuta. Il y a long-temps qu'on n'avoit veu une plus illustre & plus nombreuse Assemblée au Parlement, que celle qui se trouva à cette Audien- ce. Il n'y manquoit presque aucun Duc & Pair.

Je vous ay déjà envoyé une Anagramme sur le nom de M^r le Chancelier. En voy- cy une seconde ; elle est de M^r de Salbray , Valet de Chambre de Sa Majesté.

LOÜIS DE BOUCHERAT.
LE BEAU CHOIS DU ROY.

182 MERCURE

*Illustre Chancelier de France,
Qui remplis dignement toute son
esperance,*

*Dans ce premier & grand Empluy
Themis avec raison te cede sa Balance,
LOUIS de Bouslerat est le beau choix
du Roy.*

Cette autre Epigramme a
esté faite sur les Armes de M^r
le Chancelier, qui porte dia-
zur, au Coq d'or.

*Des plus obscures nuits ses Chants
percent l'horreur,
Et lors que le Soleil repose au sein de
l'onde,
Aux plus fiers Animaux imprimant
la terreur,
Ses veilles font sa gloire, & le salut
du Monde.*

M^r Forant, qui après plus de trente ans de service, estoit devenu le plus ancien Capitaine des Vaisseaux du Roy, a esté nommé Chef d'Escadre des Armées Navales de Sa Majesté, à la place de M^r le Chevalier de Sourdis, qui mourut le mois passé. Ce Chevalier avoit servy avec beaucoup de distinction dans cet Employ. Il estoit de l'ancienne Maison d'Escoubleau, d'où sont sortis les Marquis de Sourdis & d'Aluys, & qui a donné des Chevaliers de l'Ordre du Roy, des Gouver-

184 MERCURE

neurs d'Orleans, de Chartres, de Blois, & d'Amboise, plusieurs Evêques, & un Cardinal.

M^{re} François Godet de Soudé, Maître des Comptes, de la Famille des Godet, Vicomtes de Soudé en Champagne, est mort depuis peu de jours. Il avoit un Frere Chevalier de Malthe, & avoit épousé Dame Anne Joly de Fleury, Fille de feu Jean Joly, S^r de Fleury, Conseiller au Grand Conseil, & de Charlotte de Bourlon, Sœur de Jean François Joly de Fleury,

GALANT. 185

Conseiller en la Grand' Chambre, & de Jean Matthieu Joly de Fleury, Chanoine de l'Eglise de Soissons. Les Joly de Fleury viennent de Bourgogne, & ont donné des Presidens au Mortier, divers Conseillers, & autres Officiers au Parlement, & à la Chambre des Comptes de cette Province. Godet de Soude, porte *d'azur au Chevron d'argent, accompagné de trois pommes de Pin d'or.* Joly de Fleury, porte *écartelé au premier & dernier d'azur au Lys de jardin d'argent, au Chef d'or, chargé d'une*
 Février 1686. Q

186 MERCURE

Croix patée d'argent, écartelé
d'azur, au Leopard d'or armé de
Gueules.

Dame Anne Desprez, Veu-
ve de M^{re} Noël le Boults, Sei-
gneur de Chaumot, Conseil-
ler en la Grand' Chambre, est
morte environ dans le mes-
me temps. Elle estoit dans sa
soixante & quinziesme année,
& a laissé deux Fils & une
Fille. L'aîné est M^r le Boultz,
Conseiller en la Troisième
des Enquestes, & l'autre est
Licentié en Theologie. Sa
Fille a épousé M^r de Becde-
lievre d'Hocqueville, pre-

mier President en la Cour des Aydes de Rouen. M^r le Boultz dont elle estoit Veuve, avoit trois Freres, sçavoir feu M^r le Boultz, Doyen des Conseillers de la Seconde Chambre des Requestes du Palais, feu M^r le Boultz, Maistre des Comptes, & M^r le Boultz, qui a esté Maistre des Requestes.

Ces morts ont esté suivies de celle de Messire Nicolas du Bois, Seigneur de Baillet, du Coudray, Saint Florent, &c. Maistre des Requestes.

On a fait icy un Service

Qij

188 MERCURE

en la Chapelle du Seminaire des Missions Etrangeres, Fauxbourg Saint Germain, pour M^{re} François Pallu, Evesque d'Heliopolis, Vicaire Apostolique de Fokien, & Administrateur general de la Chine, où il est mort. Il estoit Frere du Pere Pallu, Jesuite.

On a eu aussi avis que M^{re} François Picquet, Evesque de Babylone, est mort en Perse, dont il estoit Vicaire Apostolique.

Je vous envoie les nouveaux Jettons, que j'ay ac-

GALANT. 189

coûtumé de faire graver au commencement de chaque année. Je ne vous en donne point d'explication. Leurs Devises les font assez connoître, & il suffit mesme pour cela de ce qui est marqué dans l'Exerque de la plus grande partie. D'ailleurs, l'habitude que vous avez à les voir depuis dix ans que je vous les envoie, vous fait entendre aisément ce que je me dispense aujourd'huy de vous en dire. Ainsi je ne vous parleray que d'un seul de ces Jettons. C'est le dernier de

l'Estampe. Les Confreres Porteurs de la Chasse de Sainte Geneviève du Mont, l'ont fait faire ; & comme je ne vous en ay point encore envoyé de ce Corps. là, je croy devoir expliquer ce qu'il represente. D'un costé est la figure de cette Sainte, au devant de la Ville de Paris dont elle est la Protectrice, comme les mots qui sont autour le font connoistre. On voit au revers la Procession de Sainte Geneviève, dans laquelle les porteurs paroissent avec la Chasse sur leurs épaules.

Plusieurs malades qui recouvrent leur santé, sont au devant de la Chasse. La Devise marque la satisfaction des Porteurs de cette précieuse Relique. Elle est exprimée par ces paroles qu'a fournies M^r de Santeuil, Chanoine Regulier de Saint Victor. *Nec nos labor iste gravabit.* Ce Jetton a esté fait par M^r Rottier, si connu dans toute l'Europe, par tant de belles Medailles qu'il a fait frapper en Angleterre & en France. Le Jetton du Tresor Royal, qui est à la teste de ceux que je

vous envoye, est aussi de luy.

Pour continuer le grand Article qui regarde la Religion, & qui a remply depuis un an la plus grande partie de toutes mes Lettres, j'ay à vous faire sçavoir que M^r l'Evesque de Rennes s'estant rendu à Vitré en Bretagne le 19. Novembre dernier, alla dès le lendemain chez les plus considerables des Pretendus Reformez, pour les exhorter à ouvrir les yeux sur leurs erreurs. Le soir il donna la Benediction dans
la

la grande Eglise, revestu de ses habits Pontificaux, ce qu'il fit tous les Soirs jusqu'au dernier jour de ce mesme mois, qu'il s'en retourna à Rennes. Les jours suivans il continua ses Visites, toujourns à pied, accompagné de son Grand Vicaire, du P. Bruant Jesuite, & de plusieurs autres scavans Ecclesiastiques. Il les vit tous, & plus d'une fois, & mesme il se donna la peine d'en aller chercher quelques-uns jusque dans leurs Maisons de Campagne, à une assez grande

Février 1686. R

194 MERCURE

de distance de la Ville. Il leur parla avec fermeté, mais en répondant à tout ce qu'ils luy opposerent, il employa des manieres si honnestes, & si pleines de douceur, que beaucoup d'entr'eux demandant du temps pour se faire instruire, commencerent à faire voir que les raisons dont il se servoit contre eux leur paroissoient convaincantes. Le Jeudy 22. on receut des Lettres de M^r le Duc de Chaunes, Gouverneur de Bretagne qui expliquoient les intentions du Roy. Les

Magistrats firent aussi . tost assembler les Religionnaires à la Maison de Ville , & les exhorterent à se rendre dignes de l'extreme bonté que Sa Majesté témoignoit pour cette Province, puis que c'estoit par elle qu'on achevoit de presser les Pretendus Réformez du Royaume de changer de Religion , & qu'ainsi ils avoient eu le temps de se preparer à suivre l'exemple des autres. Deux jours après on fit une seconde Assemblée , & alors sans balancer, M^r de Gennes Guilmarais

R ij

196 MERCURE

Avocat au Parlement de Paris, qui s'est marié à Vitré, porta la parole pour luy, & pour les principaux du Party, qui estoient presens. Le Sénéchal les pria de l'accompagner, pour aller donner leurs Noms à M^r. l'Evesque de Rennes. Les Catholiques & eux s'embrassoient de tous costez, & par tout où ils passoient ce n'estoient que des démonstrations de joye. Leur nombre s'estant extremément accru en trois jours, ce zelé Prelat leur fit faire Abjuration le 27. dans le

Chœur des Benedictins. Il leur dit d'abord qu'ils ne pouvoient trop se réjoüir d'estre rentrez si heureusement au sein de l'Eglise dont leurs Ancestres s'estoient separez, & sur la fin de cette Cere-monie il les exhorta à bien travailler pour leur salut, & porta tous les Assistans à rendre graces à Dieu avec luy du recouvrement de ces Brebis égarées, à l'exemple du Pasteur de l'Evangile. Il dit ensuite la Messe du Saint Esprit, après laquelle ils signèrent tous. Il se fit encore

R iij

198 MERCURE

quantité d'Abjurations le lendemain, & en huit jours il ne resta plus que cinquante Religionnaires, dont il y avoit quarante-cinq Femmes, & cinq Hommes, qui tarderent peu à faire comme les autres. Le Pere Bruant Jesuite faisoit tous les soirs un fort long Discours, en forme d'Instruction; ce qui estoit d'une grande utilité pour les nouveaux Convertis. Il continua ces Discours jusqu'après Noël, sans prendre un jour de repos, & ce fut toujours avec de grands fruits.

Le 27. Decembre M^r l'Evêque de Rennes revint à Vitré, & s'estant rendu le lendemain en l'Eglise de Nostre-Dame. principale Paroisse de la Ville, où tout le Clergé se trouva, il y entôna le *Te Deum* après Vespres, en presence de M^r le Duc de Chaunes, qui assista a cette Ceremonie, accompagné de M^r l'Abbé Flechier, nommé à l'Evêché de Lavaur, & de M^r l'Abbé de Guenegaud. Le Samedi 29. de ce mesme mois, ce Duc fit assembler au Chasteau tous les nouveaux Con-

vertis , pour leur témoigner la joye de leur réunion à l'Eglise , & les exhorter à répondre par des sentimens sinceres aux soins que Sa Majesté prenoit pour procurer leur salut.

Je vous ay déjà fait un détail de tout ce qui s'est passé à Alençon touchant les Conversions , il faut vous en apprendre les suites. Les Jésuites 'ont fait une Mission par l'ordre du Roy pour les nouveaux Catholiques. Elle fut ouverte le second du mois passé par une Procession

Generale , à laquelle assistèrent le Corps de Ville , M^{rs} du Presidial , dix de ces Peres en Surplis , les Capucins , & tout le Clergé. Au retour M^r Chesnard Curé d'Alençon , fit un excellent Discours sur les motifs de la Penitence , à laquelle cette Mission invitoit toute la Ville. Il chanta ensuite la Messe du S. Esprit, où tous les Peres de la Mission se trouverent. Depuis ce temps là , il y a eu chaque jours quatre Discours ; l'un de grand matin pour les gens de travail & de service ; un

202 MERCURE

autre à dix heures sur les Points fondamentaux de nostre Religion ; une Instruction familiere à une heure après midy , & le soir à cinq heures une Controverse suivie des Prieres ordinaires dans les Missions. Le jour des Roys , premier Dimanche de l'année , le Maire & les Echevins voulant honorer la Mission , presenterent les Pains Benits au nom de Sa Majesté & de la Ville. On les alla prendre à l'Hostel de Ville au son des Tambours , & ils furent apportez par

seize Sergens d'Armes avec leurs Bandolieres fleurdelisées. Les Trompetes les receurent à la porte de l'Eglise, & se mêlant au son des Cloches & des Orgues, attirerent une infinité de monde à voir cette ancienne Cere- monie qu'on renouvelloit en faveur des nouveaux Catho- liques, pour les accoûtumer à nos usages. L'affiduité & l'attention qu'ils ont eüe pendant cette Mission, font- sez connoistre que leur Con- version a esté sincere.

Le Dimanche 10. de ce

204 **MERCURE**
mois, Dame Sufanne de Vez
Veuve de Messire Daniel de
Rainneval, Lieutenant Colo-
nel du Regiment de Souche,
à present nommé d'Arcourt,
fit Abjuration de l'Herésie,
dans une des plus confide-
rables Parroisses d'Arras. Elle
s'estoit mise depuis quelque
temps entre les mains d'un
Capucin tres-sçavant dans
les Controverses, & elle en
avoit receu tous les éclaircis-
semens dont elle avoit be-
soin sur ses Doutes, aussi-bien
que Mademoiselle Saquier,
Fille d'Isaac Saquier Ministre

fameux. Toutes choses étant disposées, M^r de Préfontaine President en Chef du Conseil d'Artois, & M^r Bataille, Procureur General au mesme Conseil, allerent les prendre en Carrosse, & les conduisirent à l'Eglise. Toutes les Personnes considerables de la Province s'y trouverent, & il y en eut beaucoup qui se firent un honneur de signer sur l'Acte de leur Profession de Foy; entre autres Madame de Montmorency, Madame la Marquise d'Arancy, &

206 MERCURE

Madame la Comtesse de Mauve , de la Maison de Crequy. On chanta le *Veni Creator* , qui fut suivy d'un tres-éloquent Discours que le Pere Capucin fit à ces deux Dames avant que de recevoir leur Abjuration. Cela estant fait , elles prononcèrent leur Profession de Foy avec une ferveur toute édifiante , & cette Ceremonie finit par le *Te Deum*. Mademoiselle de Rainneval , âgée de quinze à seize ans , Fille de Madame de Rainneval , est dans le Convent

des Ursulines, où l'on ne doute point que les exemples de vertu & de pieté de ces saintes Religieuses, joints aux lumieres qu'elle y reçoit du Pere de la Ferté Jesuite, aussi recommandable par son zele & par son rare sçavoir, que par sa naissance, ne l'engagent dans peu de temps à faire la mesme Abjuration.

M^r le Vasseur, Prieur d'Auchy, a receu depuis quelque temps la Profession de Foy de quatorze Religionnaires qui ont renoncé à leurs Erreurs. Une Niepce du fa-

meux M^r Conrard , mort Secretaire de l'Accademie Françoise , estoit de ce nombre. La Ceremonie a esté faite à Rosoy près de Soissons.

Mademoiselle Dorte, dont la fermeté pour la Religion Protestante paroissoit insurmontable, & qui mesme l'a fait connoistre par des actions trop hardies pour une personne de son Sexe, a fait aussi Abjuration à Metz entre les mains de M^r l'Evesque dans l'Eglise des Ursulines. Mademoiselle de Montigny

abjura en mesme temps. M^r Duchat Conseiller au Parlement, & M^r Bancelin Capitaine & proche Parent d'un Ministre de Mets, se sont convertis dans la mesme Ville.

J'ay aussi à vous apprendre la Conversion de M^r du Faux Amperoux. C'est un Gentilhomme de Bretagne; qui avoit esté destiné pour la Robe; & dont la fortune seroit beaucoup plus considerable qu'elle n'est, s'il avoit moins aimé les Lettres & sa Famille. Ces deux raisons

Fevrier 1686.

S

l'ont obligé de céder à ses Proches, des avantages qu'il pouvoit légitimement prendre. L'amour qu'il a pour les Lettres n'a pas esté sans progrez, puisqu'il sçait l'Antiquité & l'Ecriture autant qu'aucun homme de son âge. Sur tout il possède parfaitement l'Histoire, la Geographie, l'Estat present de l'Europe, l'Interest des Princes, & les Affaires étrangères. Il entend dix Langues, & parle & écrit la nostre avec une entiere pureté. Quoy qu'il fust fort persuadé de sa Re-

ligion , neantmoins comme il estoit extremément éloigné de se croire infailible & incapable de se tromper, le soin de son salut , & la volonté du Roy l'obligerent de s'instruire à fonds des matieres de Controverse , auxquelles jusques alors il ne s'estoit pas entierement attaché. Après avoir fait un long Examen en lisant les Livres qui ont esté publiez de part & d'autre , n'ayant pû se satisfaire ny se determiner , il alla trouver M^r l'Evesque de Meaux pour qui

la lecture de ses Ouvrages, & sa reputation luy avoient donné une haute estime, & les longues Conferences qu'il eut avec ce Sçavant Prelat dissipèrent si bien tous ses Doutes, qu'il fut enfin convaincu que selon les promesses de l'Évangile, il doit y avoir eu toujours une véritable Eglise, subsistante & visible, qui ne peut estre autre que l'Eglise Catholique. Ainsi il abjura entre ses mains à Versailles peu de jours après ces Conferences.

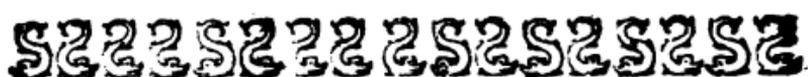
Il reste si peu de Person-

nes à convertir à Paris, qu'on peut dire qu'on n'y trouve presque plus de Protestans. Ainsi je serois trop long si je vous nommois tous ceux qui s'y sont faits Catholiques. Je vous diray seulement que M^r Muiffon Conseiller au Parlement, & Madame sa Femme ont fait Abjuration après avoir pris un soin tres-particulier de se faire instruire, & employé un long-temps pour chercher la Verité qu'ils ont enfin reconnüe. M^r Monginot la Sale s'est aussi converty avec toute sa Famille.

214 MERCURE

Entre toutes ces Conversions , il n'y en a point eu de plus éclatante que celle de M^r le Comte de Madaillan de Lefpare , auffi distingué par les vives lumieres de son esprit , que par les glorieux avantages qu'il tire de fa naissance Il a voulu s'éclaircir à fond des Veritez Catholiques , & il en a esté si pleinement convaincu , que ne se contentant pas de renoncer à l'Erreur , il a voulu que ce qui avoit fervy à le détromper, contribuast à faire cesser l'aveuglement de

ceux qui persistent dans l'Herésie de Calvin. Il a écrit les Motifs qui l'ont engagé à se réunir à l'Eglise Romaine, & ces raisons sont si fortes, & expliquées avec tant de netteté, qu'elles ont déjà ramené plusieurs Personnes du mesme party. Je ne doute point que les plus opiniâtres n'en soient touchez, & qu'après les avoir leus, ils ne demeurent d'accord que l'Eglise Catholique est la seule Eglise, dans laquelle on peut faire son salut.



L E T T R E

De M^r le Comte de Ma-
daillan de Lespare, sur ses
Motifs de réünion à l'E-
glise Romaine.

A Paris ce 4. Fevrier 1686.

A MONSIEUR. ***.

JE me trouve à l'heure qu'il est
dans l'obligation de vous tenir
la parole que je vous ay donnée,
Monsieur, de vous mander les
Motifs de ma Réünion à l'Eglise
Romaine, si-tost que je l'aurois
resolüe,

resolüe , puis qu'enfin je l'ay faite
 après une meure & longue délibe-
 ration, & après plusieurs Con-
 ferences avec un grand nombre de
 plus importants, & des plus habi-
 les de cette Communion, parmy
 lesquels Messieurs l'Archeves-
 que de Paris, m'a en fin deter-
 miné à y rentrer. Et j'ose me fla-
 ter, qu'on me rend icy assez de
 justice, pour y estre persuadé que
 je ne l'ay fait par aucun motif, ou
 de crainte, ou d'esperance, &
 que si je n'avois crû le pouvoir
 faire en conscience, rien au mon-
 de n'auroit esté capable de m'y
 forcer, en me faisant oublier que

Fevrier 1686.

T

218 MERCURE

Dieu seul doit, & peut me tenir lieu de toutes choses.

Je vous diray donc que comme l'Article de l'Adoration dans l'Eucharistie, m'a voit paru le fondement principal de nostre separation, à cause de l'Idolatrie que j'y croyois couverte sous le specieux titre d'Adoration, il m'a paru tout de mesme, que les difficultez sur ce point estant levées, cette separation deviendroit trop scandaleuse, & marqueroit un esprit opiniastre qu'on auroit raison de condamner, si elle continuoit davantage; à quoy j'ad-

joûte, que ce seroit une espece de re-
 volte contre nostre Souverain (à
 qui nous devons tout ce qui ne va
 point contre la conscience) que de
 differer nostre reünion par le seul
 motif de la gloire , ou plutôt de
 la vanité d'estre des derniers , le-
 quel devient une desobeissance ,
 & mesme une foiblesse en nous ,
 si tost que nous sommes persuadez
 que nous pouvons obeir sans pe-
 cher contre nostre conscience. Voi-
 cy le raisonnement sur lequel ie
 me suis fondé pour lever mes
 scrupules sur le point de l'Eucha-
 ristie.

220 MERCURE

Comme les Pretendus Reformez jugent du sens des Ecritures par eux-mesmes, & non par aucune authorité (sans que je veuille decider rien la dessus) je pourrois leur demander pourquoy ils expliquent litteralement le passage de l'Ecriture qui dit que JESUS-CHRIST est Dieu, & qu'ils n'expliquent pas tout de mesme litteralement celuy qui dit, que le Pain est sa Chair, puis qu'il y a plus loin de l'Humanité de JESUS-CHRIST, à la Divinité, que de la substance du Pain à la substance de sa Chair, & qu'il est plus aisé de concevoir

que du Pain soit sa Chair, que de concevoir que son Humanité soit Dieu, (quoy que tous deux inconcevables) de mesme qu'il n'est pas plus difficile de croire, que la Toute-Puissance de Dieu ait fait d'un morceau de Pain, sa propre Chair, sans que les especes disparoissent, que de croire que cette mesme Toute-Puissance ait fait que l'Humanité soit devenue Dieu en JESUS-CHRIST, sans que les apparences de l'Humanité disparussent non plus, comme il est arrivé lors qu'il vivoit parmi les Hommes, & qu'ainsi il ne peut y avoir plus de contrarie-

222 MERCURE

ré à conclure selon les Ecritures ,
que ce qui nous paroist du Pain ,
soit la Chair de JESUS-CHRIST ,
que de conclure que ce qui a paru
Homme en JESUS-CHRIST fust
Dieu.

De tout ce raisonnement , l'on
peut inferer par une consequence
nécessaire , qu'il n'a point de
paroistre plus juste aux Apostres
d'adorer la Divinité de JESUS-
CHRIST , sous la figure Humai-
ne , qu'à nous d'adorer sa Chair
comme vivifiante par le Saint
Esprit , sous les signes qui nous la
representent , puis qu'il n'y avoit
point d'autre raison d'adorer JE-

SUS-CHRIST lors qu'il estoit sur la Terre, que celle de son union avec la Divinité, & qu'ainsi en adorant sa Figure Humaine, ce n'estoit qu'adorer sa Divinité, unie à son Humanité par cét Esprit Saint.

D'où il s'ensuit que nostre adoration dans la Sainte Eucharistie, ce n'est qu'adorer JESUS-CHRIST sous ce qui paroist Pain, c'est à dire adorer le principe de nostre sanctification, qui est cét Esprit vivifiant, lequel s'unit & se donne à nous par la Foy dans ce Divin Mistere, & nous l'y rend

uniquement, autant que necessai.

T iij

224 MERCURE

rement adorable par cette mesme Foy, puis qu'enfin, ce n'est ny le Pain au sens des P. R. ny la Chair dans le sens des Catholiques qui nous sanctifient, mais le seul Esprit par la Foy.

Ainsi les P. R. regardant, & recevant ce Pain par la Foy, comme représentant réellement l'Esprit vivifiant de Dieu, je ne trouve aucune difficulté à luy rendre le mesme Culte que s'il y estoit au sens des Catholiques, (supposé qu'ils s'y trompassent) puisque les P. R. demeurent persuadés qu'il y est par la seule chose qui le rend adorable, qui est son

Esprit vivifiant, & que là, il se donne à nous d'une façon toute particulière; ce qu'il ne fait point ainsi dans tous les autres lieux du Monde, quoy qu'il ne laisse pas de les remplir par son Esprit, & par son immensité.

Je me sers du mesme raisonnement touchant le Sacrifice de la Messe, puis qu'à l'égard de Dieu (& selon l'explication que m'en ont donnée les plus celebres Docteurs de l'Eglise Romaine) c'est une Commemoration du vray Sacrifice du Corps de JESUS-CHRIST, qu'il a luy-mesme offert sur la Croix pour nostre Re-

226 MERCURE

demption, qu'à nostre égard c'est une application de ce Sacrifice propitiatoire pour la Remission de nos offenses, & que dans ce Sacrifice Eucharistique, ou d'actions de Graces, cet Esprit vivifiant est le mesme que dans le Saint Sacrement sous les signes & sous les especes qui nous y apparoissent.

Voilà, Monsieur, en peu de mots quels sont les Motifs de ma reinion. La simplicité avec laquelle je viens de m'en expliquer, vous parroistra sans doute moins proportionnée à la dignité de son sujet, qu'à l'ignorance des gens de ma Profession; cependant vous

ne devez pas en estre moins touché, car enfin la simplicité ne laisse pas d'avoir ses graces, surtout dans la Religion, où vous sçavez que la Foy qui y est si essentielle, nous demande la simplicité de la Colombe. Je souhaite donc, que vous & tous ceux qui ont désiré comme vous, de sçavoir ce que je vous viens d'écrire, en soyez autant convaincus que je le suis, afin que persuadés que vous pouvez obeir au Roy sans pecher contre vos consciences, vous ne differiez pas davantage en les mettant en repos, & vous aussi, à luy donner comme moy, cette

marque de vostre obeissance , & du desir que vous devez auoir de luy plaire , dont vous ne devez ny ne pouvez legitimement vous dispenser , puisque vous le pouvez faire sans offenser Dieu , qui permet tout ce qui arrive dans le Monde (dont la connoissance des causes luy est reservée) & puis qu'enfin après luy , nous devons tout au Roy qu'il nous a donné , & sur tout à un aussi grand Roy que le nostre .

M^r le Comte de Madailan a renfermé ces mesmes raisons dans les Vers qui suivent. Il vous feront voir

que son genie est fort étendu, & qu'il le rend capable de tout.



SUR L'ADORATION
 dans l'Eucharistie, ou l'opinion de ceux qui la croient une Idolatrie couverte, est absolument détruite.

L E Corps du Fils de Dieu dans
 son Humanité

N'estant qu'un Corps comme les nôtres,

Ne meritoit pas sans sa Divinité,
 Plus d'Adoration qu'en meritent les
 autres,

230 MERCURE

*Et mesme , quoy qu'enfin , sous mille
objets divers*

Sa Divinité soit tracée.

*C'est par son Esprit seul qui remplit
l'Univers ,*

*Quelle remplit nos cœurs comme nô-
tre pensée ,*

*Sur tout ce qu'il a fait , sur tout ce
qu'il a dit ,*

*Ce que nostre raison y trouve d'im-
possible ,*

Sa Grace , par son saint Esprit ,

A nostre foy le rend comprehensible.

*C'est par cét Esprit Saint que son Hu-
manité ,*

Communique & s'unit à la Divinité ;

Que d'une maniere ineffable

Son Corps humain est adorable ,

*Et qu'il se donne à nous dans le Saint
Sacrement ;*

*Du reste quant à nous , il n'importe
commens*

GALANT. 231

Pour l'y croire adorable, il soit dans
ce Mystere,

S'il est vray qu'il y soit digne d'estre
adoré,

Par la seule vertu de son Esprit Sa-
cré,

Et si d'une façon toute particuliere
Nous croyons qu'il y soit, & qu'il s'y
donne à nous,

Sans raisonner sur la maniere

Nous l'y devons adorer tous,

Et la prier ensuite, & les uns & les
autres,

En élevant nos cœurs & nos esprits
aux Cieux,

De se donner à nous de mesme qu'aux
Apostres,

Et que nous puissions tous l'y recevoir
comme eux.

Je vous parlay il y a un

232 MERCURE

mois, de quelques Conversions, qui n'estoient encore que commencées. Elles se font faites depuis ce temps-là. Je ne puis pourtant vous bien assureur, que celle de M^r de la Bastide soit de ce nombre. M^r l'Abbé Genest, dont le merite vous est connu, luy a adressé une Lettre en Vers, qui passe pour un Chef-d'œuvre. Quoy qu'elle soit admirable en tout ce qu'elle contient, je ne vous en enverray que ce qui regarde le Roy. Après beaucoup de forces faisons, soutenues d'un

tour de Vers aussi naturel que
majestueux, par lesquelles il
tâche de porter M^r de la Bas-
tide à se soumettre aux Veri-
tez saintes qui sont ensei-
gnées dans l'Eglise Catholi-
que, voicy de quelle manie-
re il luy parle.

Toy que la Probité peut choisir
pour modèle,
Amy tendre, sincere, ardent, sage si-
delle,
Esprit rare & charmant né pour les
grands emplois,
Et que souvent ton Prince honora de
son choix,
Fais de ces dons du Ciel un salutaire
usage,
Fevrier 1686. V

234 MERCURE

Que sa grace en ton cœur achevée soit
Ouvrage.

Réponds aux justes vœux, au zèle d'un
grand Roy,

Instruit par la Sagesse, animé par la
Foy ;

D'un Roy victorieux dont l'active
prudence

Concerte ses Projets avec la Provi-
dence,

Et sçait que le pouvoir n'est remis en
ses mains

Que pour le consacrer au salut des
Humains.

Tant d'Ennemis vaincus faisoient
peu pour sa gloire,

Il trouve en ses Sujets sa plus belle
victoire.

A ceux qui sans songer à leur a-
veuglement,

Dans le sein de l'Erreur dormoient
négligemment.

GALANT. 235

Ce Roy fait éprouver l'heureuse violence,

Qui de ce froid sommeil tire leur nonchalance.

A ceux qui s'égaroient sans vouloir s'égarer,

Il offre le Flambeau qui doit les éclairer.

A ces cœurs endurcis que le secours irrite,

Qui'une erreur obstinée entraîne & précipite,

Il montre sa puissance, & d'un pieux effort

Malgré leur désespoir les pousse dans le port,

Qu'ils ne se plaignent point que des ordres sévères

Revoquent les Edits accordez à leurs Pères.

Si le malheur du temps a pu les établir,

236 MERCURE

Un temps plus favorable a dû les
abolir.

Pour le repos public ces Loix furent
dictées,

Pour le bonheur public elles sont re-
tractées.

Quand la France livrée à son em-
portement,

Dans ses sanglantes mains tenoit l'a-
cier fumant,

Et d'une aveugle ardeur contre elle-
mesme armée,

Exerçoit sur son sein sa rage enve-
nimée,

Les Temples de l'Erreur se purent é-
lever,

Ce n'estoit qu'à ce prix qu'on la pou-
voit sauver,

Mais la mesme pitié qu'on eut alors
pour elle,

De ses malheurs passez la memoire
cruelle,

GALANT. 237

En détruisant l'Erreur, doit faire pré-
venir

Ceux qui pourroient encor menacer
l'avenir,

Arracher ce levain des fureurs par-
ricides

Qu'enfantent les Esprits de Nou-
veautés avides,

Dont les coups inhumains sont d'au-
tant plus mortels

Que leur acharnement croît servir
les Autels.

Venez tous y achevez l'union de-
sirée,

Qui d'un commun bonheur nous pro-
met la durée,

Et par qui cet Etat se craint & se
puissant

Doit estre pour jamais tranquille &
florissant.

Si c'est un Sang François qui coule
dans vos veines,

238 MERCURE

*Si pour les Loix du Ciel , si pour les
Loix humaines ,*

*Si pour vostre Pays , pour vous , pour
vos Neveux ,*

*Vostre esprit peut jamais former d'u-
tiles vœux ,*

*Qu'au pied des vrais Autels vostre
retour sincere*

*Presente de vos cœurs l'hommage vo-
lontaire ;*

*Qu'un tendre amour succede à votre
injuste effroy ,*

*LOUIS agit pour vous plus en Pere
qu'un Roy.*

*Forcé dans ses rigueurs , contraint
dans ses menaces ,*

*Sa main est bien plus propre à répand-
re des graces.*

*Réuni avec nous dans une aimable
paix ,*

*Nevez vous disputer l'honneur de ses
bienfaits.*

GALANT. 239

*Bien-tost de ce grand Roy la bonté
generouse
Ne fera de l'Etat qu'une Famille
heureuse,
Et nous va tous combler de ces biens
precieux,
Qu'à son auguste. Regne ont reserué
les Cieux.*

On m'écrit d'Abbeville que tous les Pretendus Reformez s'y sont convertis, & qu'on ne peut rien ajoûter au zele que le Pere Marcel de Paris, Capucin Missionnaire, a fait paroistre en cette rencontre. Il a receu l'Abjuration de toute la Noblesse de la Ville & des environs, & n'a laissé

240 MERCURE

aucun Religioneux à Saint Valery, sur les autres costes de la Mer, dans le Ponthieu, & dans le Vimeux.

La destruction de l'Here-
sie est un si grand sujet de
joye pour l'Eglise, qu'on a
commencé dans plusieurs
Villes du Royaume à rendre
des graces solennelles à
Dieu pour l'entiere Conver-
sion des Protestans de ces
mesmes Villes. En attendant
que j'aye receu les Memoi-
res que l'on m'en promet,
je vous diray que le Diman-
che 17. de ce mois, on fit
pour

GALANT. 241

pour cela une Ceremonie
éclatante dans l'Abbaye
Royale de Saint Pierre de
Corbie. Le jour precedent
l'on descendit avec beau-
coup de solemnité la Chasse
de l'Abbé Paschase qui a tant
écrit contre les Heretiques,
& on la posa entre plusieurs
Cierges toujours allumez sur
une Table richement parée
au milieu du Chœur, pour
estre portée à la Procession
Generale, qui fut annoncée
le soir pour le lendemain par
toutes les Cloches du gros
Clocher, quoy qu'elle l'eust

Fevrier 1686.

X

242 MERCURE

déjà esté deux jours auparavant au son des Tambours par ordre de M^{rs} de Ville, afin que les ruës se trouvasent nettes & tenduës de Tappisseries. Ce jour là un tres-habile Predicateur fit un excellent Discours sur le sujet de cette Ceremonie, & après les Vespres la Procession sortit de l'Eglise. Quatre Diacres en Tuniques porterent la Chasse, & le grand Prieur de l'Abbaye porta le Saint Sacrement sous un magnifique Dais, dont les bâtons furent soutenus par

quatre Echevins. Il estoit accompagné d'un Diacre & d'un Sous-diacre , & quatre Chantres estoient au milieu du Chœur. M^{rs} de Ville y assisterent en Corps , & l'on y vit toute la jeunesse sous les Armes. Les Tambours la precedoient , & les Violons marcherent avec les Chantres. A chaque Reposoir où l'on s'arresta , il y eut plusieurs décharges de coups de Mousquet. Le *Te Deum* fut chanté solennellement au retour de la Procession , pendant laquelle toutes les Cloches sonnerent. X ij

244 MERCURE

Le Roy par éet amour paternel qui luy a fait rechercher le salut de tant d'Ames égarées , n'a pas seulement travaillé pour ses Sujets , il a donné un exemple de piété qui est suivy dans d'autres Etats , & rien ne luy pouvoit estre plus glorieux que l'aveu public qui vient d'en estre rendu. J'aurois beaucoup de choses à vous dire là dessus si je n'estois pas pressé par le temps. Je le réserve pour une autre occasion , & me contenteray aujourd'huy de vous envoyer une Copie de

l'Edit que Monsieur le Duc de Savoye fit publier le premier jour de ce mois contre ceux de ses Sujets qui sont de la Religion Pretenduë Reformée. En voicy les termes.

VICTOR-AMEDE'E,
Duc de Savoye, Roy de
Chypre, &c.

La Prudence Chrestienne & Politique persuade bien souvent de tolerer les maux qui n'estant pas encore susceptibles de remedes, pourroient devenir plus grands, si on tentoit de les appliquer hors de

saizon. C'est ainsi qu'entre les exemples qu'on a veus dans quelques Monarchies, il est arrivé à nos Serenissimes & Royaux Prédecesseurs ; car quoy qu'ils ayent tous eu en veüe de tirer leurs Sujets de la Religion Pretendue Reformée des tenebres de l'Herésie, qui par le malheur des temps s'étoit déjà avancée du centre des Vallées de Lucerne presque dans celuy du Piemont, ils n'ont pu toutefois achever ce saint Ouvrage, à cause que leursdits Sujets de la Religion Pretendue Reformée estoient continuellement fomentez & secourus par les Reli-

gionnaires Etrangers. C'est pour-
 quoy ils se contenterent de renfer-
 mer dans les Vallées de Lucerne ,
 Angrogne , Saint Martin, Pe-
 rouse , Saint Barthelemy , Rocca-
 pianta , & Prarustin , ce venin
 qu'il ne fut pas possible de purger
 entierement , souffrant par provi-
 sion qu'ils continuassent d'exercer
 leur fausse Religion dans les plus
 étroites bornes , où les conjonctu-
 res des temps pussent permettre de
 les resserrer , jusqu'à ce qu'il plust
 à la bonté Divine d'en faire n'ais-
 tre une assez propre pour rame-
 ner ces Ames égarées dans le sein
 de nostre sainte & unique Reli-

gion Catholique Apostolique & Romaine. Le temps cependant a fait connoistre combien il estoit necessaire d'abbatre cette Hydre, veu que les mesmes Heretiques, au lieu de répondre par une soumise obeissance aux graces qu'il recevoient en ladite tolerance, se sont plusieurs fois laissé aller à des excez tres-manifestes & scandaleux de desobeissance & de Rebellion. Mais puis qu'on voit cesser presentement un des principaux Motifs qui persuadoient la susdite tolerance par le retour à la sainte Foy des Heretiques voisins, procuré par l'heroique pie-

é du glorieux Monarque de la France, nous nous croirions coupables d'ingratitude des graces que nous avons receuës & recevons continuellement de la Divine Majesté, si nous negligions la conjoncture qu'elle nous presente de terminer l'Ouvrage que nosdits Predecesseurs avoient projeté. C'est pourquoy pour les susdites & autres dignes causes, en vertu de nostre present Edit, & de nostre certaine Science, pleine Puissance, & Authorité absolüe, & de l'avis de Nostre Conseil, **NOUS AVONS RESOLU** d'ordonner à nos Sujets de la Re-

250 MERCURE

ligion Pretendue Reformée, de s'abstenir doresnavant de tout Exercice de ladite Religion, & en consequence de cela, NOUS deffendons à nos mesmes Sujets de s'assembler après la Publication du present Edit, en aucun lieu ou maison particuliere, pour faire lesdits Exercices sous pretexte ou cause quelconque, sous peine de la vie, & confiscation des biens, abdlissant toute passée & pretendue tolerance qu'ils pourroient fonder sous quelque titre que ce soit.

Nous voulons pareillement que tous les Temples, Granges,

Et Maisons qui servent à present au susdit Exercice, soient entièrement démolis, comme aussi celles où l'on feroit à l'avenir quelque Assemblée contre la disposition de l'Article precedent, mesme à l'insceu des Maistres des mesmes Maisons.

Nous commandons à tous les Ministres Prescheurs, & Maistres d'Ecole de ladite Religion Pretendue Reformée, qui dans quinze jours après la Publication du present Edit ne se rendront pas effectivement Catholiques, de partir de nos Estats aussi tost que ledit temps sera expiré, sous peine

252 MERCURE

de la vie, & confiscation de leurs biens, leur défendant sous la mesme peine d'y faire avant leur départ aucun Presche, Exhortation, ny autre fonction de la Religion susdite, faisant entre autres défense à qui que ce soit de l'adite Religion Pretendue Reformée, de tenir à l'avenir Ecole publique ou particuliere, voulant que dorénavant leurs Enfans ne puissent estre instruits que par des Maistres d'Ecole qui soient Catholiques; & quant à ceux desdits Ministres qui se feront Catholiques dans ledit terme, Nous voulons qu'ils jouissent leur vie naturelle durant,

comme aussi leurs *Veuves* pendant qu'elles resteront dans leur *viduité*, des mesmes exemptions de charges, dont ils jouïssent lors qu'ils faisoient leurs fonctions de *Ministres*; & de plus nous ferons payer ausdits *Ministres* qui se convertiront comme dessus, un entretien ou *Pension* qui surpassera d'un tiers les gages dont ils jouïssent en qualité de *Ministres* de ladite *Religion*, la moitié duquel entretien ou *Pension*, après leur mort, sera continuée à leurs *Femmes* tandis qu'elles demeureront *Veuves*.

Nous voulons que les *Enfans*

254 MERCURE

qui naistront de ceux de ladite Religion Pretendüe Reformée après la Publication de la presente Ordonnance , soient baptisez par les Curez des Paroisses établies , & qui s'établiront dans lesdites Villes. A cét effet Nous commandons à leurs Peres & Meres de les porter & envoyer aux Eglises, sous peine aux Peres qui y contreviendront , de cinq années de Galeres , & aux Meres de Fustigation publique.

Lesdits Enfans seront ensuite élevez dans la susdite Religion Catholique Apostolique & Romaine , & nous chargeons parti-

culièrement les Juges, Chastellenies, & autres qu'il appartiendra, de tenir la main à ce qu'ainsi il soit executé.

Nous confirmons nostre Edit du 4. Novembre dernier, touchant les Sujets de Sa Majesté Tres-Chrestienne, faisant Profession de la mesme Religion Pretendue Reformée, qui se trouveront dans nos Etats, ou y auront laissé quelques hardes, effets ou argent; & quant aux autres Etrangers de la mesme Religion, qui contre la disposition des Edits des Souverains nos Predecesseurs, sont venus habiter dans lesdites

256 MERCURE

Vallées sans la permission par écrit des mesmes Souverains, comme aussi les Descendans desdits Etrangers qui sont nez dans lesdites Vallées; Nous Ordonnons qu'au cas qu'ils ne se determinent point après la Publication du present Edit, à vivre conformement à nostre Religion Catholique Apostolique & Romaine, ils ayent, ledit terme expiré, à partir de Nosdits Etats sous peine de la vie, & confiscation des biens; & quoy que nous pourrions pretendre que les biens que les Etrangers ont acquis dans nos Etats, soient en vertu des mesmes Edits.

GALANT. 257

dévolus à nostre Fiscq, voulant
toutefois en cela user de nostre
Clemence, Nous leur permettons
de les vendre, & d'en disposer
s'ils veulent dans le terme spécifié,
pourveu néanmoins que la vente
& disposition desdits biens &
immeubles tombe sur des Person-
nes qui soient Catholiques; &
au cas qu'il ne se trouve pas d'A-
cheteurs, ils s'entendront vendus
à nostre Patrimonial, selon la
juste évaluation qui en sera faite.
Nous mandons à cet effet, &
commandons à nos Magistrats,
Ministres, & Officiers de Justice
& de Guerre, & à tous ceux
Feurier 1686. Y

qu'il appartiendra , de faire observer inviolablement nostre present Edit , & à nostre Senat de Piemont , de l'entretenir & approuver en tout & par tout , voulant que la Publication qui en sera faite aux lieux , & avec les formalitez accoûtumées , ait force pour tous d'intimation Personnelle , & qu'on ait la mesme foy à ajouter à la Copie imprimée par nostre Imprimeur Sini balde , qu'à l'Original ; Car tel est Nostre plaisir. *Donné , &c.*

Je reçois avis tout presentement , que le Dimanche troisieme jour de ce mois ,

M^r l'Evesque d'Amiens fit chanter le *Te Deum* dans sa Cathedrale, pour rendre graces à Dieu de l'entiere Conversion des Religionnaires de son Diocese. Cette Action fut précédée d'une Messe solennelle où ce Prelat officia, & où tous les Corps de Ville assisterent. On en celebrera une pareille à perpetuité, avec une Oraïson particuliere pour le Roy. M^r Chauvelin Intendant de Picardie & d'Artois, qui s'est acquistans de gloire dans l'Intendance de la Franche-Comté, qu'il

Y ij.

a exercée pendant neuf ans, a beaucoup contribué à exécuter les Intentions du Roy, par les voyes de sagesse & de douceur qu'il a employées. L'effet en a esté si heureux, que de plus de cinq mille Protestans qui estoient dans son Departement, il n'en reste plus aucun. Ses soins ont encore beaucoup aidé à la conversion d'un grand nombre d'Etrangers qui avoient dessein de se retirer. Des Ecclesiastiques choisis, & sur tout des Jesuites & des Capucins, ont travaillé à l'Instruc-

tion de ces nouveaux Convertis. Je ne vous dis rien du zele de M^r l'Evesque d'Amiens. Il ne se presente aucune occasion de l'employer pour l'interest de l'Eglise, ou pour la gloire du Roy, qu'il ne le fasse éclater avec beaucoup d'avantage. Comme vous devez avoir entendu parler de sa Lettre Pastorale, j'en ay recouvré une Copie, que vous trouverez dans la seconde Partie de cette Lettre.

Je vous envoie un Madrigal, que M^r Vignier a fait pour une Dame de la Reli-

262 MERCURE

gion Pretendue Reformée; qui songeant à s'échaper du Royaume, luy demanda une Fuite de nostre Seigneur en Egypte, d'après le Pouffin. Il accompagna ce present des Vers qui suivent.

Voicy les Fugitifs que vous me demandez,

Leur fuite n'est pas un mystere

Qui puisse autoriser ce que vous voulez faire,

Ny vous faire esperer ce que vous attendez.

De sortir du Royaume, Iris, perdez l'envie,

Tous trois fuyoient la Mort, & vous fuiriez la Vie.

J'ay ſceu que la Dame ne parle plus de ſe retirer, & que donnant tous ſes ſoins à ſe faire inſtruire, elle ſe ſert de ce Madrigal, pour engager ceux qu'elle voit encore dans l'aveuglement où elle eſtoit, à imiter ſon exemple. Les Conversions ont donné lieu à cet autre Madrigal, qu'on a tourné d'une maniere galante.

L A France ſous LOUIS, prend
 des faces nouvelles,
 Plus de Schiſme, plus de Calvin;
 Il n'eſt plus d'Heretique enfin,
 Mais il eſt bien encor, Iris, des
 Infidelles.

264 MERCURE

Il a paru un Ecrit plein de calomnies, contre la conduite que l'on a tenuë en France pour ramener les Protestans à l'Eglise. Vous serez bien aise de voir la Réponse qu'on y a faite. Elle fait connoître avec combien d'injustice on veut noircir la plus éclatante & la plus sainte action qu'on ait jamais entreprise.



REPONSE

REPONSE A UN ECRIT

INTITULÉ,

Lettre Pastorale aux Protestans de France, tombez par la force des tourmens.

Les faits que voit le titre de cette Lettre, pour juger de quel esprit estoit animé celui qui l'a écrite, & quelle idée il a voulu donner de ce qui s'est passé en France à l'égard des Protestans. Quand croiroit en lisant cette expression outrée de tombez par la force des tourmens, qu'on n'a employé pour leur conversion que

Février 1686,

Z

le fer & le feu, que les bourreaux
 & les gehennes. On ne nie pas
 que le Roy n'ait jugé à propos de
 se servir de son autorité pour fai-
 re réüssir ce pieux dessein, & qu'il
 n'ait crû pouvoir faire aujourd'huy
 ce qu'ont fait autrefois les Empe-
 reurs Chrestiens dans un cas pa-
 reil ; afin de retirer ses Sujets de
 la funeste securité dans laquelle te-
 malheur de leur naissance & la
 force de l'habitude les retenoit de-
 puis si long temps, mais ce n'est
 qu'à l'extrémité qu'il s'y est resolu,
 & l'Eglise se feroit vanter
 d'employer pour cela les forces des
 aïeux & après plusieurs recherches

rations vainement répétées, on
 n'avoit reconnu que la seule per-
 suasion ne seroit pas capable d'ar-
 racher des erreurs si enracinées. Il
 falloit, ou renoncer à la pensée de
 faire cesser le Schisme en France
 & laisser perpétuellement subsis-
 ter des levains de discorde dans
 l'Etat, ou se résoudre de joindre
 les menaces aux exhortations, afin
 que la crainte disposast les esprits
 à recevoir l'instruction. Saint Au-
 gustin approuva la severité de l'an-
 cienne Eglise contre les Donatis-
 tes, quand elle vit les heureux
 succès qu'elle avoit produits. La
 conduite qu'en a tenue en France

268 MERCURE

à l'égard des Protestans, se justifie par des succès beaucoup plus surprénans ; outre qu'on doit avouer à la loüange de nostre grand Monarque, que jamais personne avant luy n'a sceu si bien l'art de temperer la severité par la douceur ; car s'il a esté obligé quelquefois de parler en Maistre, on l'a veu toujours agir en Pere ; s'il a quelquefois levé le bras, sa bonté le luy a quasi toujours retenu, & il n'a jamais frappé qu'à regret. Au fond, ce que l'Auteur de la Lettre Pastorale appelle en style de Declamateur des cruautés & des barbaries inouïes, n'a esté au-

tre chose qu'un lozement de Gens de Guerre à l'ordinaire, qui à la verité a fait souffrir les gens dans leurs biens, mais jamais dans leurs personnes. Les Officiers des Troupes entrant dans l'esprit du Maître, n'ont eu d'autre application que celle de defendre & d'empescher les violences; & si malgré leurs précautions il s'en est commis quelque une, ou elle n'a pas esté sceüe, ou elle a esté punie sur le champ.

Une marque de cette verité, c'est que cet Auteur seditieux, qui sçait si bien peindre les choses, qui leur donne de si fortes couleurs quand il luy plaist, & qui va

jusqu'à outrer mesme les exagerations, ne marque aucun exemple de ces barbaries inouïes, & que toutes ces cruantez horribles des Dragons se reduisent selon luy mesme, à avoir empesché leurs Hostes de dormir. Mais il a beau faire, il a beau ternir la gloire du plus grand événement que Dieu ait jamais accordé à aucun Prince de la Terre; malgré luy, malgré tous les efforts du Demon, il ne mourra jamais dans la memoire des Hommes, & l'on ne pourra s'empescher d'y reconnoistre le doigt de Dieu, si l'on considere avec quelle rapidité tant de Villes, tant de Pro-

vaincs ont esté ramenées à l'obeis-
 sance de l'Eglise, sans qu'il en
 ait coûté une seule goutte de sang.
 Aussi l'Auteur de la Lettre, é-
 tonné de ce événement miracu-
 leux, qu'il appelle une défection
 generale, & une chute qui en fait
 tomber mille à droit, & mille à
 gauche, avoue qu'il ne peut s'em-
 pescher d'en fremir. Il a raison,
 sans doute, mais ce devroit estre
 d'un saint fremissement, qui l'o-
 bligeant de donner gloire à Dieu,
 luy fist employer ses grands talens.
 à exalter les merveilles de la Pro-
 vidence, à faire admirer les cho-
 ses magnifiques que Dieu a voulu

272 MERCURE

faire en nos jours, & à restituer
à l'Eglise les droits & les préro-
gatives qu'il s'efforce de luy oster.

Cet Auteur ne se contente pas
de peindre des plus noires couleurs
la plus grande, la plus éclatante,
& la plus loüable de toutes les as-
sions, son esprit inquiet & malin
ne peut souffrir que ceux qu'il ap-
pelle Tombez, jouissent de la
tranquillité que leur conversion
leur a procurée; il tâche par tou-
ses sortes de moyens d'alarmer leur
conscience, d'ébranter leur fidélité,
& de les porter à la desobéissan-
ce & à la revolte. C'est icy qu'ou-
bliant qu'il est né le Sujet de nostre

auguste Prince, il déploye tous les traits de son éloquence, & se sert de tout ce que l'art a accoutumé de mettre en pratique pour émouvoir les esprits. Il leur peint d'un costé la grandeur & l'énormité de leur faute, & leur fait voir de l'autre les Enfers ouverts prests à les engloutir, s'ils ne se relevent promptement de leur chute, & tout cela, avec des figures si vivés, & un ton si menaçant, qu'il n'y a point d'ame qu'il ne fust capable de jeter dans le dernier desespoir.

Heureusement il ne s'adresse qu'à ceux qui sont tombez par la force des tourmens, & il declare

274 MERCURE

qu'il n'entend point parler à ces lâches Chrestiens, qui vont d'eux-mesmes porter leurs noms, parce, dit-il, qu'il n'y a plus pour eux de sacrifice, mais une attente terrible des Jugemens de Dieu, sans se souvenir que cette délicatesse qu'il affecte en cette occasion, n'a jamais esté en usage dans sa Communion, où l'on a toujours receu indifferemment toutes sortes de Relaps; mais pour donner plus de poids à sa Lettre, il ne falloit pas qu'il s'en tinst là. Consolons-nous donc, puisqu'il veut bien se restreindre aux seuls Tombez par la force des tourmens,

car sur ce pied-là sa Lettre ne nous fera pas un fort grand mal.

Au reste, quand cet Auteur fait une comparaison des Chrestiens qui tomboient par foiblesse au temps de la persecution, avec nos nouveaux Convertis, il se met à la place de ces saints Peres dont il emprunte les expressions & les réparties qu'ils faisoient aux foibles, & il nous fait l'honneur de nous mettre à celle des Payens de ce temps-là. Comme il a bien prouvé qu'une réunion à l'Eglise Romaine, considerée sur le pied d'une Societé Chrestienne, ne paroistroit pas un assez grand crime, &

276 MERCURE

ne donneroit pas assez de lieu à ses declamations & à ses reproches ; il a bien fallu qu'il en fist une Societé Payenne. C'est pour cela qu'il compare par tout la fau-
te des pretendus Tombez à celle de ces mauvais Chrestiens qui alloient anciennement offrir de l'encens aux Idoles, qu'il la qualifie d'apostasie, de blasphême, & qu'il appelle les Pasteurs qui ont changé des Demons volages. C'est pour cela encore qu'il avertit les Tombez, que sa Lettre est le troisiéme chant du Coq ; que comme tent erime est semblable à celuy de Saint Pierre, il faut qu'ils imi-

rent ce Saint Apôtre, en sortans promptement de la maison de Caïphe; & qu'après avoir renié Jesus-Christ publiquement, ils devoient le confesser aussi publiquement.

En verité, on est surpris qu'un homme nourry dans le sein du Christianisme, puisse porter la fureur de la calomnie jusqu'à ce point-là, que d'appeller ceux qui se réunissent à l'Eglise Romaine, des Apostats, des Blasphemateurs & des Demons qui renient Jesus-Christ. La seule proposition fait horreur, & l'on ne croit pas devoir s'arrester à combattre une opi-

nion aussi damnable & aussi visiblement fausse. On se contentera donc pour la consolation de ceux qu'il appelle Tombez, de faire voir par l'aveu mesme d'un des plus illustres du Party, que cette opinion luy est particuliere, & ne fut jamais celle des autres Protestans. Voicy ce qu'il dit parlant de la croyance de l'Eglise Romaine. Elle adore le mesme Jesus-Christ que nous adorons; elle confesse l'unité de sa Personne & la verité de ses deux Natures, le croyant Dieu. eternal de mesme substance que le Pere & le Saint Esprit, &

GALANT. 279

Homme fait en temps de la chair de la bien-heureuse Vierge, semblable à nous en toutes choses, hormis le péché, vraiment Emmanuel comme nous l'avoient promis les anciens Oracles. Elle reconnoit la vérité, l'utilité & la nécessité de ses souffrances, & presche comme nous que son Sang a expié les crimes du Genre-humain, & que le salut de l'Univers est le prix de sa mort. Elle le croit assis dans les Cieux à la dextre de Dieu son Pere; elle l'attend au dernier jour pour ju-

280 MERCURE

ger le Monde; & espere de sa grace la bien-heureuse immortalité. Elle donne à ses Enfans le Baptême qu'il nous a institué. Elle les repaist de l'Eucharistie. Elle leur recommande la piété envers luy, & la charité envers les hommes, &c. Certes, ajoutet-il, nous ne pouvons ny ne voulons nier que l'Eglise Romaine ne croye encore aujourd'huy toutes ces saintes veritez. Qu'on juge après cela si c'est renier Jesus-Christ, que de se joindre à une Société qui enseigne toutes les choses que nous venons de rapporter.

Mais nous esperons que les pretendus Tombez, à qui s'adresse nostre Auteur, seront bien-tost eux-mesmes les Défenseurs de nôtre sainte Religion ; & qu'au lieu de se faire les illusions qu'il craint, ils s'appercevront de toutes celles qu'on leur a faites autrefois ; que leur Réunion sera non seulement extérieure, mais intérieure & sincere, & qu'au lieu de songer à amasser des richesses pour les transporter dans des Terres Etrangères, ils ne songeront plus qu'à se faire un tresor de bonnes ceuvres, pour meriter un jour les glorieuses récompenses, que Dieu promet à

Feurier 1686.

A a

ceux qui l'auront seruy fidelle-
ment.

A l'égard des Pasteurs qui ont
abandonné ce titre usurpé, pour
devenir de simples Brebis du Sei-
gneur, on les exhorte d'entrepre-
ndre l'esprit, & de pardonner à cet
Auteur envenimé tous les traits
qu'il a poussez contre leur honneur
& leur reputation, afin que cet
exemple de moderation serve à le
corriger & à le faire entrer en luy-
mesme; & pour nous, nous prie-
rons ce grand Sauveur, qui a ra-
cheté son Eglise par son Sang,
d'en estre luy-mesme le Défenseur
& le Bouclier, & d'inspirer si

GALANT. 283

bien cet *Autheur*, qu'il ne songe plus desormais à l'outrager, mais plutôt que rentrant dans sa *Commun*ion, il reconnoisse à tous ses divins caractères, qu'elle est véritablement l'*Epouse* de *Jesus-Christ*, à qui seule appartiennent ces précieuses Promesses qu'il a faites d'estre avec Elle jusqu'à la fin des *Siecles*.

Je vous envoie un second *Air*, que les *Connoisseurs* estiment fort.

AIR NOUVEAU.

Les charmes d'un repas.
Ne sont pas bornés à manger
Et boire,

A a ij

284 MERCURE

*Si l'on m'en veut croire
Nous y meslerons toujours d'autres
appas,
Le goust seul en auroit-il la gloire ?
Non, non, il faut bien que les
yeux
Soient regalez à table
De quelque Objet aimable,
Le repas en vaudra mieux.*

La France n'estant jamais
sterile de Nouvelles, & par-
ticulierement sous le Regne
d'un Roy, dont les moindres
actions fournissent tous les
jours dequoy embellir l'Hi-
stoire, vous ne devez pas
vous estonner s'il m'échap-
pe quelquefois des Articles

considerables, & sur tout depuis que j'ay eu à vous entretenir du grand nbre de Conversions qui se sont faites ; C'est ce qui est cause que je ne vous ay point encore parl du Mariage de M^r le Marquis de Thiangé avec Mademoiselle de la Roche Giffart. Si je ne vous en apprends pas la premiere nouvelle, je me serviray du moins de l'occasion que ce Mariage me donne d'entrer dans quelque dtail sur la Maison de Thiangé dont je ne vous ay encore rien dit. Elle est fort an-

286 MERCURE

cienne. Quelques Auteurs tiennent qu'elle vient des Rois de Damas. D'autres prétendent que plusieurs de cette Famille ayant fait le Voyage de la Terre Sainte, avec Godefroy de Bouillon, & ayant conquis la Province de Damasie, le nom de Damas leur fut donné à leur retour en France. C'est ce qu'en a écrit Geliot. Il y eut un Jean de Damas, Seigneur de Marcilly marié en 1472. avec Anne de Digoine Dame de Thiange, dont il eut Georges de Damas Seigneur de

GALANT. 287

Marcilly , & de Thiange ,
qui épousa Jeanne de Roche-
chouart , Dame d'Yvoy , Fil-
le de François de Roche-
choüart Seigneur de Chan-
denier. Ainsi il y a déjà long-
temps que les Maisons de
Damas , & de Rochechoüart
font alliées. Le grand-Pere
de celuy qui vient d'épou-
ser Mademoiselle de la Ro-
che Giffart estoit Charles de
Damas Marquis de Thian-
ges , Marechal des Camps ,
& Armées du Roy , Lieute-
nant General des Pais de
Bresse , & de Charolois. Son

288 MERCURE

Pere est Claude Leonard ,
Marquis de Thiange en
Bourgogne , & Comte de
Chalencey en Champagne.
M^r le Marquis de Thiange ,
nouveau marié , est fort bien
fait , & possede toutes les qua-
litez qu'un homme de sa
naissance doit avoir. Il a de
l'esprit , & la maniere dont il
a commencé à se distinguer ,
fait assez connoistre qu'il a
le cœur entierement porté à
la gloire. Il estoit Volontaire
au Siege de Luxembourg ,
où il reçût une contusion
assez considerable pour l'em-
pescher

pescher de s'exposer de nouveau ; mais il la cacha de crainte qu'on ne luy permist pas de retourner aux endroits où l'appelloit l'impatiente ardeur de se signaler.

Madame la Marquise de Thiange sa Mere, est Fille de Messire Gabriel de Rochechoüart, Duc de Mortemart, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roy, premier Gentilhomme de sa Chambre, & Gouverneur de Paris. Il estoit Fils de Gaspard de Rochechoüart, & de Louïse Comtesse de Maure,

Février 1686.

B b

290 MERCURE

Fille de Charles Comte de
Maure, & de Diane d'Escars
Princesse de Carancy. La
Maison de Rochechouart est
fortie des anciens Comtes
de Limoges ; & ce qu'il est
presque impossible de trou-
ver dans aucune autre, elle
a produit six Branches illu-
stres, dont le dénombrement
demanderoit un Volume ;
sur tout si je vous parlois des
Alliances & des Dignitez
qui s'y rencontrent. Je vous
diray seulement que dans ce
que nous voyons aujour-
d'huy à la Cour de la Bran-

che dont je vous parle , on trouve , outre tous les avantages que donne une naissance aussi illustre qu'ancienne , de l'esprit , de la valeur , de la politesse , de la grandeur d'Ame , de la galanterie , & du bon goust. Quant à Mademoiselle de la Roche Giffart , qui est d'une fort bonne Maison de Bretagne ; elle est bien faite , & tous ceux qui la connoissent particulièrement assurent qu'elle a l'esprit encore mieux fait que le corps.

M^r Hervart dont je vous

B b ij

292 MERCURE

ay appris la Conversion, Fils de feu M^r Hervart Intendant des Finances, a épousé une Fille de M^r de Bretonvilliers President à la Chambre des Comptes de Paris. Mille belles qualitez qui brillent en cette aimable Personne, luy ont fait meriter une estime generale. Les presens de Noce qu'elle a receus de M^r Hervart sont d'une magnificence singuliere.

Plusieurs divertissemens ayant esté ordonnez pour occuper la Cour, pendant le séjour que Sa Majesté devoit faire à Fontainebleau sur la fin de l'Esté dernier,

on y dança le Balet intitulé *le Temple de la Paix*. C'estoit le premier que l'on avoit destiné pour y paroistre. Quoy qu'il n'eust pas esté préparé sur le pied des Opera, dont le Roy regale la Cour tous les Hyvers, comme on ne scauroit rien faire en France qui n'ait du grand, quand mesme on a resolu de ne donner que de simples Mascarades, ce Balet parut si beau, & l'on trouva que M^r de Lully avoit si bien reüssi en tout ce qui estoit de luy dans cét Ouvrage, que non seulement il n'y eut point d'autre Divertissement à Fontaine bleau, mais que ce mesme Balet fut encore dancé plusieurs fois à Versailles au commencement de cét Hyver; de sorte qu'on n'y a commencé les

294 **MERCURE**

Representations du *Balet de la Jeunesse* que le 28. de Janvier ; quoy qu'on y eust travaillé dans le dessein de le dancier à Fontainebleau. Tous les Airs de ce Balet sont de M^r de la Lande , l'un des quatre Maîtres de Musique de la Chapelle du Roy, où l'on a souvent chanté des Ouvrages de sa composition qui ont recû de grands applaudissemens ; il en a fait aussi beaucoup qui ont diverty dans le particulier, n'estant point faits pour des spectacles. Le Balet de la Jeunesse est le premier qu'ait fait M^r de la Lande , & peut estre que c'est le premier début des Ouvrages de cette nature qui ait esté d'un aussi bon gout. Ce Balet ayant esté executé par la Musique du Roy , & M^r de Beau-

champ en ayant fait les Entrées, ne pouvoit manquer de plaire; & ce qui faisoit encore une agreable varieté dans ce spectacle, c'est qu'il estoit fait de maniere que l'on y pouvoit toujourns mesler une Comedie en trois Actes. Ainsi on y en a meslé deux nouvelle pendant le cours de ce Divertissement. Elles estoient de l'Auteur des Vers du Balet, auxquels Mr Quinaut n'a point travaillé. Il estoit alors occupé par ordre du Roy à achever l'Opera *d'Armide* qui avoit esté commandé d'abord pour Versailles. Comme il n'a pû y estre representé, à cause de l'autre Divertissement qu'on a commencé plus tard que l'on ne croyoit, il a paru à Paris dans les derniers jours du Carna-

296 MERCURE

val sur le Theatre Royal de Musique, avec le succès qui suit tous ces grands Spectacles. Monseigneur le Dauphin honora de sa presence la premiere Representation qui en fut faite. Les paroles en sont trouvées tres dignes de leur Auteur, ce qui est tout dire puis qu'il excelle dans les Ouvrages de cette nature. Chacun est charmé de la Simphonie & de la Musique. Ce qu'il y a de Spectacle a paru grand & nouveau, & sur tout le Theatre qui se brise; Il est de l'Invention de M^r Bertin Dessinateur du Cabinet du Roy. On s'est fort recrié sur la beauté de toutes les parties qui composent le cinquième Acte de cet Opera.

Madame de Riants est morte

dès le commencement de ce mois. Elle estoit veuve d'un Lieutenant General de Troyes, avant qu'elle époufist M^r de Riants, Procureur du Roy au Chastelet.

Dame Anne du Roure Comtesse de Canaples est morte aussi depuis peu de jours. Elle estoit Niece du Connestable de Luynes, Fille de Claude Seigneur de Bonneval & de Combalet, & de Marie d'Albert-Luynes, & veuve de Charles, Sire de Crequi, Comte de Canaples, Mestre de Camp du Regiment des Gardes, mort à Chambery en 1630. d'une blessure qu'il avoit reçeuë au Siege de cette Place. Il estoit Frere de M^r le Duc de Lesdiguières Gouverneur de Dauphiné, Pere du Duc de ce nom, appellé si long;

298 MERCURE

temps le Comte de Sault, & mort depuis cinq ou six années. Madame la Comtesse de Canaples a laissé trois Fils, qui sont M^r le Duc de Crequy premier Centilhomme de la Chambre, & Gouverneur de Paris; M^r le Comte de Canaples, & M^r de Crequy, Marechal de France.

Vous aurez sceu le malheureux accident qui a terminé la vie de M^r Nicolai, Marquis de Goussainville, premier President en la Chambre des Comptes de Paris. Il mourut en sa Maison de Presse le 20. de ce mois. Il estoit veuf de Dame.... Fieubet, & n'avoit eu qu'une Sœur qui estoit feuë Madame la Marquise de Vardes. C'estoit un homme d'un tres-grand sçavoir, à qui l'éloquence

estoit naturelle. Le Roy en consideration de ses services a donné sa Charge à M^r Nicolai son Fils, Avocat General dans la même Chambre, quoy qu'il soit encore dans un âge fort peu avancé. C'est le septième de cette Famille qui l'ait possédée de Pere en Fils. Jean Nicolai Conseiller au Parlement de Toulouse, vivoit sous le Regne de Charles VII^e qui estant informé de son mérite, voulut qu'il l'accompagnast au Voyage de Naples; il l'employa en plusieurs negociations importantes auprès des Princes d'Italie, & lors qu'il eut conquis ce Royaume, il l'y laissa en qualité de son Chancelier. Après la perte de cet Estat, Jean Nicolai revint en France, & continua

300 MERCURE

les services à Louis XII. qui le fit Maître des Requestes en 1504. & l'année suivante premier Président en la Chambre des Comptes. Aymar son Fils luy succeda en 1518. Antoine Fils d'Aymar en 1555. Jean Fils d'Antoine en 1587. Jean Fils de Jean en 1610. Nicolas Fils de Jean en 1636. C'est celuy qui vient de mourir, & qui a laissé Jean Aymar son Fils, que Sa Majesté a gratifié de la mesme Charge.

Ces morts ont esté suivies de celle de Messire Godefroy d'Estredes Marechal de France, Gouverneur de Dunkerque, Maire perpetuel de la Ville de Bordeaux, & Gouverneur de Monsieur le Duc de Chartres. Il est mort au Palais Royal, âgé de

GALANT. 301

quatre-vingt ans. Il estoit Fils de François d'Estrades, qui a esté Gouverneur de M^{rs} de Mercœur, & de Beaufort. Il a eu de Dame . . . Dallier, Fille de M^r du Pin, Louis Marquis d'Estrades, Jean François, dit l'Abbé d'Estrades, Joseph Chevalier, Gabriel, & Marie-Anne, Demoiselle d'Estrades. Il avoit épousé en secondes Noces Dame Marie d'Aligre, Veuve de M^r de Vertamont, Maistre des Requêtes. Je vous parleray de luy plus amplement dans ma Lettre du mois prochain.

Le temps limité au 20. de ce mois touchant le Problème que je vous ay envoyé dans ma Lettre de Janvier, a esté prolongé jusqu'au 6. de Mars, à cause de quelque incommodité survenue

302 MERCURE

en ce temps-là au Pere Meron. Le Notaire n'ayant point voulu accepter la Monstre, elle a esté mise entre les mains de M^r. Arquin Horloger à la Trinité, pour estre délivrée à celuy à qui le Prix sera adjudgé. M^r. de Blanc expliquera dans sa Geometrie l'utilité de ce Problème en la pratique du Toisé, & fera voir qu'il contient & la Theorie & la Pratique, ce qui desabusera ceux qui le méprisent, n'ayant que de la Pratique sans Theorie, ou de la Theorie sans Pratique.

L'approbation universelle qu'a eu M^r Passerat, un des plus fameux Chirurgiens de Paris, dans une Anatomie publique qu'il a faite pour satisfaire à quelque obligation de la Communauté, m'oblige

à vous dire que jamais homme de cette Profession n'a poussé plus loin que luy l'élegance du Discours Anatomique. Il a fait voir sensiblement en quoy les anciens Auteurs se sont mépris au sujet de l'usage des principales parties du Corps humain, & a mesme esté jusqu'à détruire la plus grande partie des Sistemes des Novateurs, sans que personne ait encore formé aucune opposition à ceux qu'il a avancez. Comme apparemment on y répondra, ce sera de quoy mesler dans mes Lettres des Articles curieux sur cette matiere. Il faut que ce sçavant Homme ait pénétré dans l'interieur du Corps vivant de l'Homme, & qu'il y ait veu à quelle fonction chacune des parties y est destinée; ce qu'on n'a

304 MERCURE

pû ny dû' croire jusqu'à present que par conjecture , puisque le cœur & le foye , qui sont selon l'ancienne Medecine les principes de nostre vie , ne sont plus aujourd'huy que de simples parties du Corps comme il l'a fait voir. Je vous dis ce qu'il a dit, laissant aux habiles du Mestier à décider s'il a dit vray ou non. L'affaire est d'une nature à ne devoir estre jugée que par eux ; mais il est certain qu'on ne sçauroit mieux parler qu'a fait Mr Passerat, n'y s'attirer plus d'apptandissemens. On me promet un Extrait de son Discours, dont je ne manqueray pas à vous faire part si on me le donne.

On m'a fait connoistre que l'une des deux Enigmes du der-

nier mois estoit imprimée dans un recüeil de Mr Cotin. Comme il y a des Devineurs de bonne foy qui ne l'ont pas veü dans ce recüeil, j'en vais mettre icy les noms. *La Femme & la toile d'Araignée* étoient les vrais mots de ces Enigmes. Ceux qui ont trouvé le sens de toutes les deux, sont Mr Leger de la Verbissonne ; Vignier ; Le Chevalier de Mazerès ; le Petit Colin de Pethiviers ; C. H. D. B. Le Coq de Lyon ; Varlet Docteur de la Faculté de Medecine en l'Université d'Angers Lœdipe François ; l'Arcange de Bourbon l'Archambault ; Amant de Climene ; La jeune blonde, ou la Belle Veuve de la ruë des Singes ; La Veuve d'Achille de la Porte Saint Denys ; L'Indifferen-

Février 1686.

CC

306 MERCURE

te du même quartier ; L'Amant
d'un gros Garçon ; Le jeune A-
mant de la Belle Parmis ; L'A-
mant sans Amante ; L'Ouvrier
sans pareil ; l'Amant de la Belle
de la Ville de Paris ; L'Amant
incurable ou desespéré ; Toinon
de la Rouë ; Le Berger discret
de la Bergere Fidelle.

Voicy les noms de ceux qui
n'ont deviné que *la Toile d'Arai-
gnée* ; Mrs le Baron de Contigny ;
P. G. de Loches ; l'Abbé Meuf-
nier de la Porte de Paris ; de Bacq
Greffier d'Amiens ; Dazegat de
la Ville d'Arles ; Carrier de
Rouën ; Bechu de Nantes ; de
la Sabloniere de Rhetel en Cham-
pagne , Cadet dans la Compa-
gnie des Gentilshommes de la
Citadelle de Valenciennes ; Dou-

glan Anglois , de Caën ; L'Abbé Moles Chanoine de saint Martin de Cournon en Auvergne ; Pellerin d'Ostouville , de la ruë de la Harpe ; Raut de Rouën ; Bouchet ancien Curé de Nogent le Roy ; C. F. Lourdet du quartier de la Place Maubert ; I. L. Foucault ; la Tronche de Rouën ; De la Vinaudiere Grilleau de Nantes ; Mesdemoiselles de Cesses de Bethune , Pensionnaire à Beaumont près de Tours ; Cato du Boquet près de Chartres ; Catin H. Marion Bariban de Toul ; Petit ; la Spirituelle de la ruë Saint Denys ; le Complaisant de la mesme ruë ; le jeune Ecclesiastique de la ruë Saint Laurent de Rouën ; le veritable Jacques de Taverny ; les charmantes

308 MERCURE

Carbonnets ; la belle Margoton d'Amiens ; M. G. H. la belle Taille de la rue Saint Denys ; Alcidor & Gigés du Havre ; la Ragoûtante du quartier de Montmartre ; la belle Nouriture ; Hermophile du Hoc ; la petite Assemblée A. la petite Assemblée G. & Sylvie du Havre.

Je vous envoie deux Enigmes nouvelles. La première est de M. Rault, de Rouën.

ENIGME.

JE suis jaune , blanc , verd , noir ,
gris , rouge , ou cendré ,
Ou de quelques couleurs plus rares ;
Si la mode aime les bizarres ,
Je me plais à la suivre , & m'ajuste
à son gré.



Mais c'est bien une autre merveille;
 Je suis court, long, haut, plat, rond,
 par quarts, ou pointu,
 J'ay souvent, ou n'ay point d'oreille,
 Et mon usage fait connoître ma vertu.



Quelquefois aussi l'on me donne
 Une Compagne, ou Compagnon;
 C'est selon que l'âge l'ordonne,
 Ou pour me rendre plus mignon.



Si je désigne un rang suprême,
 Ou du moins un honneur nouveau;
 J'ay ce que l'on craint d'avoir mes-
 me,
 Et qui ne veut point d'écriveau.



Le Bisayent, l'Ayeul, & le Pere & la
 Mere,
 Le grand & le petit Enfant,

310 MERCURE

Le Gendre, la Bru, l'Oncle, & la Sœur
& le Frere,
Le Neveu, le Cousin m'aiment également.

☞
De Pere en Fils, de Mere en Fille,
Ils me cherissent à leur tour ;
Enfin tous ceux de la Famille,
Me cheriront encor tant la nuit que
le jour.

☞
Mais de plus, c'est dès leur nais-
sance,
Que naist cet amour envers moy ;
Devinez donc un peu pourquoy,
I'ay sur eux tout tant de puissance.

AUTRE ENIGME.

Voulez-vous sçavoir d'où je
sors,
Comment je suis basty ; quel est mon
ministere ?

GALANT. 3H

Sur ces trois points il faut vous satisfaire.

Divers membres forment mon corps
Tous de figure irreguliere.

Celuy qui me produit est toujours un
Seigneur,

Par son rang distingué des autres.

Je suis Pape ou Martyr, ou Vierge, ou
Confesseur,

I'ay mesme souvent le bonheur

D'estre du nombre des Apostres,

Quoy que je sois parmy des vaga-
bonds,

Qui n'ont de Dieu ny l'amour ny la
crainte,

Ma sainteté n'en reçoit point d'at-
teinte,

Et je suis saint chez eux ainsi que
chez les bons.

Je n'ay pour Parain que mon Pere,

Il me change mon nom si-tost que le
Soleil

312 MERCURE

*Passé dans un autre Hémisphère,
Ce changement est même nécessaire
Pour le faire dormir d'un tranquille
sommeil,*

*Croirez - vous bien ce que je vais
vous dire ?*

*Sur des pieds emprantés je cours toute
la nuit,*

*C'est sous mon nom qu'en repos il
respire ;*

*Enfin sans force & sans valeur
Je le défends des transports de fu-
reur*

*D'un ennemy qui cherche à le dé-
truire.*

J'ay peu de choses à vous dire
des Divertissemens du Carnaval.
Je vous ay déjà parlé de ceux de
la Cour, où le Temple de la Paix
a esté représenté tous les Lundis
jusqu'au

GALANT. 313

jusqu'au 28. de Janvier, qu'on y a dancé le Balet de la Jeunesse tous les autres Lundis jusques au Carême. Les autres Divertissemens de chaque semaine ont esté de trois manieres. Il y a eu Comedié Françoisé & Italienne, entre lesquelles on a tenu les Appartemens. Monseigneur le Dauphin, & Monsieur, ont esté en plusieurs Bals, si bien deguisez, que fort souvent on ne les a pas reconus. Enfin on peut dire que cette longue suite de plaisirs en a formé un continuel. Il sembloit que l'indisposition du Roy y dust mettre obstacle; mais comme elle a esté sans aucun danger, ce Prince s'est fait une joye de voir sa Cour toute occupée à se divertir dans le temps qu'il travailloit. Ainsi il

Fevrier 1686.

D d

314 MERCURE

s'est toujours également appliqué au loin des affaires de son Etat, & tous les Conseils se sont tenus comme de coutume. La grossesse de Madame la Dauphine a esté cause que cette Princesse s'est privée de beaucoup de plaisirs.

Les Divertissemens de Paris, outre l'Opera d'*Armide*, ont esté *Alcibiade*, dont les Representations continuent encore, & *l'Homme à bonne Fortune*, qui est un Portrait fort naturel, & tres bien touché des Personnes de ce caractère. Il y a eu quantité de Bals, & l'on s'est tres-agreablement diverty en plusieurs Maisons particulieres.

C'est par la negligence d'un Graveur, que je ne vous envoie

point encore aujourd'huy les Entretiens sur la Pluralité des Mondes de l'Autheur des Dialogues des Morts. La Planche qui doit représenter les Planetes, selon la distance où elle sont du Soleil, n'a pû estre prestée. J'espere vous envoyer ce Livre au premier jour. Il est extrêmement attendu, & je ne doute point que les Sçavans de vostre Province n'en soient satisfaits. Je suis, Madame, vostre, &c.

A Paris, ce 28. Fevrier 1686.

A V I S.

On croit devoir encore avertir icy, que le Volume de ce mois est divisé en deux Parties. Le grand mouvement qui s'est

D d ij

216 MERCURE

fait en France, à l'occasion des Affaires de la Religion, fait la principale matière de l'une & de l'autre. Comme les choses dont on n'a point scien les particularitez, sont encore nouvelles quand on les apprend, on en trouvera de cette nature dans la seconde Partie, & sur tout une Relation exacte de tout ce qui s'est passé la veille de la Démolition du Temple de Charenton & le lendemain; la manière dont le Temple fut demoly, avec une Description & une Figure de ce mesme Temple; des Lettres écrites au Roy, parmi lesquelles il s'en trouve une du Roy de Perse; plusieurs Eloges entiers de Sa Majesté, prononcez en public, & quantité d'Ouvrages sur la Religion, & de Sonnets, Madrigaux & Devises à la gloire du Roy, sur le mesme sujet. Il y a de plus une Histoire, qui pouvoit remplir seule un Volume digne de la curiosité du Public, parce que le sujet en est si nouveau, qu'on peut dire qu'elle est l'unique de ce caractère qu'on ait encore veüe. Elle regarde aussi

la Religion; & quoy que tout s'y passe avec la galanterie ordinaire entre les Amans, la diversité de leur Religion, fait que les points de Controverse les plus délicats, y sont traités d'une manière si claire & si débarassée des grands & longs raisonnemens des Livres qui ne traitent que de cette seule matière, que ceux qui ne l'aiment point, & n'en lisent jamais y peuvent prendre plaisir. Il y a dans la mesme Histoire, un Ecrit touchant la Religion, composé par un grand Prince, & trouvé après sa mort dans l'une de ses Cassettes.



TABLE DES MATIERES
contenues dans ce Volume.

P Relude.	1
Relation de tout ce qui s'est passé à Saint Gervais, le jour des Obseques de Mr le Chancelier.	9
Panegyrique de Saint Charlemagne, prononcé par Mr Godeau, selon la Fondation faite par Mr du Boutay.	14
Le Poëte rebuté, Caprice.	23
Détail de l'Academie des belles Let- tres, établie à Nismes.	31
Les Pescheurs ou la Table d'or, Conte tiré de Diogene Laërce.	45
Theses dédiées à Monsieur le Duc de Bourbon, avec l'Epitre adressée à ce Prince, & tout ce qui s'est passé en cette occasion.	54
Morts.	62
Vers libres à Tirsis.	64
Remede donné au Roy par le Prieur	

T A B L E.

de Cabrieres.	69
Livre de Mr Portal.	82
Mademoiselle d'Antigny prend l'Habit des Filles de Sainte Marie.	84
Vers sur le Mariage.	88
Histoire.	98
Prise de possession de la Charge de Pre- sident Chef du Conseil d'Artois, par Mr de Prefontaine.	129
Discours prononcé par Mr de Corbe- ron, Procureur General du Parle- ment de Metz, à l'ouverture du Ses- sion de ce Parlement.	131
Declarations du Roy.	137
Eloge du Roy, prononcé par le Père Claret, Minime.	146
Cloche fondue à Rouen, pour accompa- gner la Cloche nommée Georges d'Am- baise.	162
Mr Charlot est reçu Maître d'Ho- stel du Roy.	170
Service celebre en l'Eglise de Sarbon- ne, pour feu Mr le Chancelier.	172
Ce qui s'est passé au Parlement à l'en-	

TABLE.

<i>registrement des Lettres du Chancelier de Boucherat.</i>	177
<i>Epigrammes sur le Nom & sur les Armes de Mr de Boucherat.</i>	181
<i>Mr Forant est nommé Chef d'Escadre des Armées Navales du Roy, à la place de feu Mr le Chevalier de Sourdis.</i>	183
<i>Autres Morts.</i>	184
<i>Conversions faites depuis le mois dernier.</i>	192
<i>Lettre de Mr le Comte de Madailan de Lefpare, sur les Motifs de réunion à l'Eglise Romaine.</i>	216
<i>Vers de Mr l'Abbè Genest.</i>	233
<i>Actions de graces rendues à Dieu, à Corbie.</i>	240
<i>Edit de Monsieur le Duc de Savoye, qui défend dans ses Etats l'exercice de la R. P. R.</i>	245
<i>Madrigaux.</i>	252
<i>Réponse des nouveaux Convertis, à un Ecrit d'un Ministre.</i>	265
<i>Mariage de Mr le Marquis de Tbiange,</i>	

TABLE

<i>avec Mademoiselle de la Roche-Giffart.</i>	284
<i>Mariage de Mr Hervart, avec Mademoiselle de Bretonvilliers.</i>	291
<i>Ballet de la Jeunesse, par Mr de la Lande.</i>	292
<i>Mort de Madame de Riants.</i>	296
<i>Mort de Madame la Comtesse de Canaples.</i>	297
<i>Mort de Mr le President Nicolai.</i>	298
<i>Mort de Mr le Marechal d'Estrades.</i>	300
<i>Solution du Probleme, remise au 6 de Mars.</i>	301
<i>Discours Anatomique, prononcé par Mr Passerat.</i>	302
<i>Noms de ceux qui ont deviné les Enigmes.</i>	305
<i>Enigme.</i>	308
<i>Autre Enigme.</i>	310
<i>Divertissemens du Carnaval.</i>	312

Fin de la Table,

Ee

Avis pour placer les Figures.

L'Air qui commence par *Quand le Printemps dans les champs nous appelle*, doit regarder la page 85.

Les Jetons doivent regarder la page 188.

L'Air qui commence par *Les charmes d'un repas*, doit regarder la page 285.

Extrait du Privilege du Roy.

PAR Grace & Privilege du Roy, donné à Chaville, le 18. Juillet 1683. Signé, Par le Roy en son Conseil, JUNQUIERES. Il est permis au Sieur DANNEAU, Ecuyer, Sieur Devizé, de continuer de faire imprimer, vendre & debiter le Livre intitulé, **MERCURE GALANT**, & generalement tout ce qui dépend dudit Livre, par tel Imprimeur qu'il voudra choisir; Et defenses sont faites à tous Imprimeurs & Libraires, & tous autres, de faire imprimer, vendre & debiter ledit Livre, ny graver aucunes Planches servant à l'ornement d'icelay, ny mesme de le donner à lire, pendant le temps & espace de dix années entieres, le tout à peine de six mille livres d'amende contre les Contrevenans, ainsi que plus au long il est porté esdites Lettres.

Registré sur le Livre de la Communauté, aux charges & conditions portées, le 14. Septembre 1683. Signé, ANEOT, Syndic.

Ledit Sieur DEVIZÉ a cédé son droit du présent Privilege à C. Blageart, Imprimeur-Libraire, pour en jouir suivant l'accord fait entr'eux.



